



Chères Thimeroises, chers Thimerois,

Voilà venu le moment de vous présenter une nouvelle édition de notre bulletin municipal, que je l'espère vous lirez avec intérêt.

L'année 2017 fut marquée par des événements électoraux importants, nouveau président et nouvelle législature, non sans conséquences pour nos collectivités. En effet des décisions importantes risquent de changer notre mode de fonctionnement, en premier lieu la suppression de la taxe d'habitation aujourd'hui actée. Bonne nouvelle pour 80% d'entre vous, mais même si l'Etat s'engage dans un premier temps à compenser la totalité de cette perte de recette, par expérience je doute fort que cela perdure ! Il nous faudra alors réfléchir autrement sur nos investissements, sachant qu'en parallèle des dépenses obligatoires nous sont imposées.

C'est pourquoi, comme je l'ai évoqué lors de la cérémonie des vœux, nous ne pourrons satisfaire chacune de vos demandes, même si vous considérez que celles-ci ne sont pas très onéreuses. Multipliées par le nombre de requêtes cela représente des dépenses conséquentes au final.

En 2017, malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat nous avons maintenu le taux d'imposition et réussi à réaliser des travaux notamment sur la voirie, le réseau d'eau, l'éclairage et l'aménagement de la mairie. Notre intention est de continuer afin de préserver, voire d'améliorer, votre cadre de vie.

En 2018 le PLU devrait voir son aboutissement, alors qu'en 2017 des difficultés d'instruction ne l'ont pas permis et sachant qu'il y aura des mécontents. Mais sur ce dossier il faut avancer rapidement afin que l'entreprise FUTUROL puisse s'agrandir comme elle le souhaite et sachant qu'il y a des emplois à la clé, ce qui est toujours intéressant pour le tissu économique local. Sur ce dossier je travaille en étroite collaboration avec les services économie et urbanisme de l'Agglo du Pays de Dreux. Pour l'école une réflexion est menée sur un projet de remplacement du préfabriqué et je dis bon courage à Geneviève CARTIER présidente du SIVoM pour le mener à bien.

Je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une agréable lecture.

Votre Maire **Pascal GUERRIER**

Sommaire

- **Edito p.1**
- **Budgets 2017 p.2**
- **Délibérations du Conseil p.4**
- **Agglo et SIVoM p.15**
- **Travaux et Investissements p.17**
- **Météo p.21**
- **Du côté de nos entreprises p.22**
- **Au fil des mois p.24**
- **Parents-Enfants-Ecole p.43**
- **Page des Aînés p.45**
- **Zoom sur ... p.47**
- **Infos en vrac p.49**
- **Etat Civil p.53**
- **Agenda 2018 p.54**
- **La page de jeux p.55**

Ont contribué à ce bulletin

Nicole LAMBERT-SÉBASTIANELLI
Grégory GUILLÉ

Merci à Aurore et Gilbert
pour leur correction

IMPRESSION

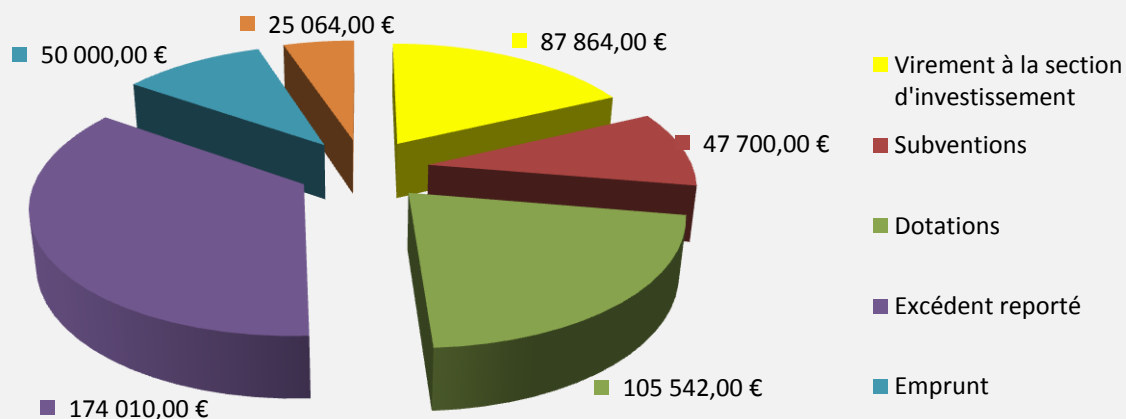




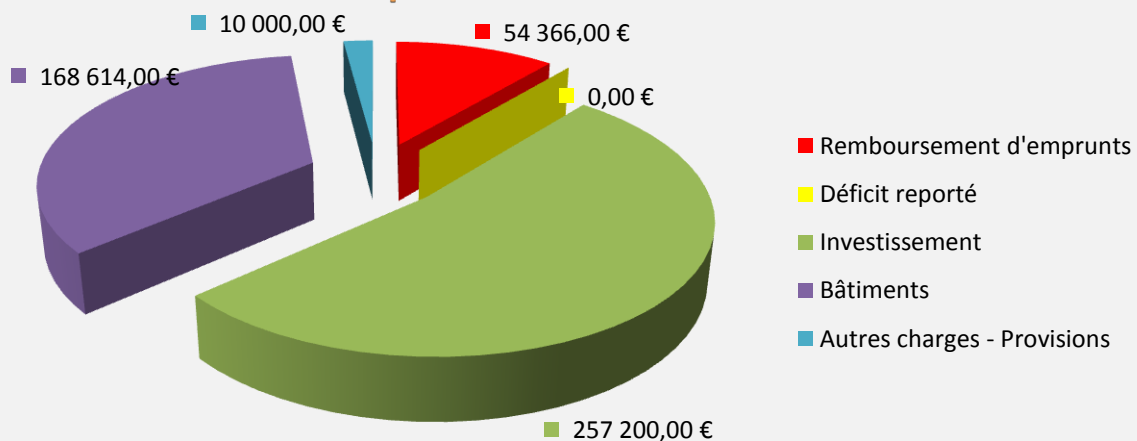
BUDGETS 2017

BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement



Dépenses d'Investissement



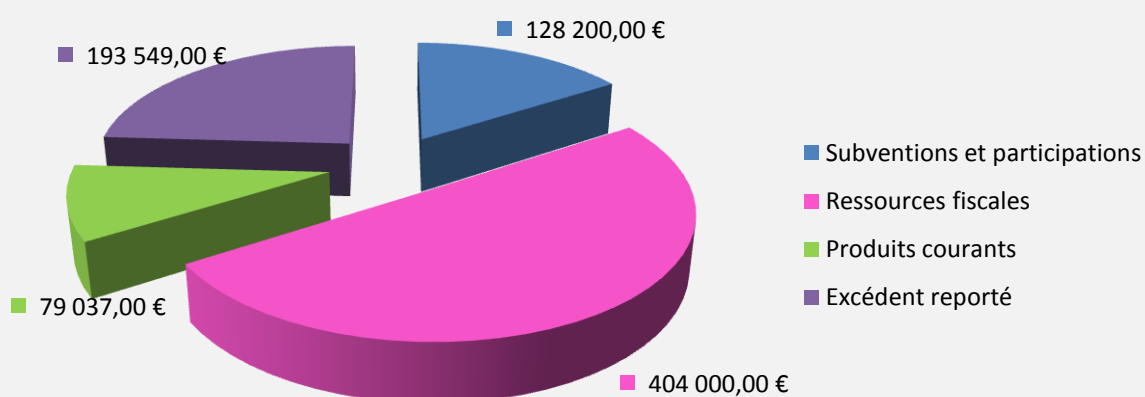
LA TABLE À CARO
CAFÉ - RESTAURANT
TRAITEUR

1 Rue de Chartres
28170 THIMERT ☎ 02 37 64 04 94

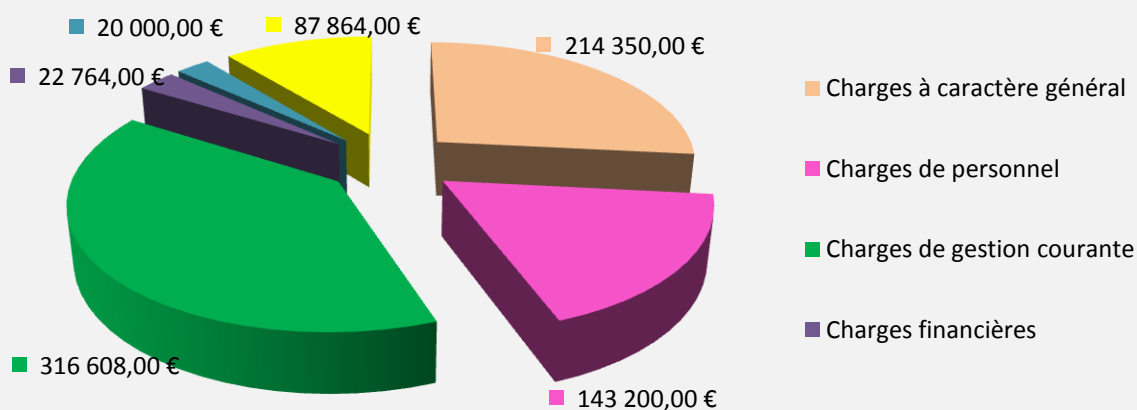
OUVERT DE 8H A 16H
Du lundi au vendredi
Samedi selon l'activité traiteur

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement



Dépenses de Fonctionnement





Castel
Ambulance

TRANSPORTS AMBULANCES
ET VSL SPÉCIALISÉS 7j/7

02 37 38 70 86

Centre Ville

11, rue Jean Moulin
28170 CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIS





CASTEL AMBULANCE
02 37 38 70 86





Service administratif : Alexandra

02 37 64 91 25

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 A 12H30 ET DE 14H30 A 18H30



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SESSION DU 24 JANVIER 2017

• **Membres présents :** MM. Guerrier, Bazille, Gilles, Fuche, Girouard, Guillé; Mmes Bioret, Raffin, Girard, Villedieu, Lambert-Sebastianelli

• **Absents excusés :** M. Bazille (pouvoir N. Lambert-Sebastianelli), Mme Bulcke

• **Absent :** M. Journet

➤ PROGRAMME DE SUPPRESSION DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

M. le Maire indique qu'il a rencontré le Syndicat Départemental d'Energies (SDE) afin de prévoir le remplacement obligatoire des lampes à vapeur de mercure dans l'éclairage public de la Commune.

Le SDE propose un devis à 112 255€ subventionnés pour moitié pour le changement des 267 points lumineux concernés. Le coût restant à la charge de la Commune est 56 128€. Ce changement permettrait une économie d'énergie de l'ordre de 5 000 à 6 000€/an.

Le Conseil émet un avis favorable au démarrage des travaux en 2017.

Le financement, qui sera étudié lors d'un prochain Conseil, peut être réalisé de plusieurs façons :

-paiement sur 3 ans au SDE

-réalisation d'un emprunt avec une annuité couverte par le gain sur l'énergie.

➤ DISSOLUTION DU SIZA

M. le Maire expose que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de Zones d'Activités.

Il rappelle que suite à la parution de la loi NOTRe, la compétence des zones d'activités est transférée de plein droit au 1^{er} janvier 2017 aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

A compter de cette date le Syndicat aura perdu son objet du fait du transfert de la zone d'activités de La Vallée du Saule à l'Agglo du pays de Dreux. M. le Maire informe le Conseil que le Comité Syndical du SIZA a voté le 8 décembre 2016 l'autodissolution du Syndicat. Il propose d'accepter cette autodissolution.

Le Conseil à l'unanimité DECIDE d'acter que la Commune valide l'autodissolution du Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de la Zone d'Activités de la Vallée du Saule à Tremblay-Les-Villages et Serazereux.

Répartition de l'excédent aux Communes membres du SIZA. M. le Maire informe le Conseil des 2 options possibles :

- 1. Répartition entre les 30 Communes qui ne sont pas sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

- 2. Répartition entre les 60 Communes du Syndicat.

du SIZA le 8 décembre dernier. Il précise que pour que la répartition puisse se faire entre les 30 Commune « hors Agglo du Pays de Dreux », il faut que les 60 Communes du Syndicat émettent un avis favorable. Si l'unanimité n'est pas constatée, c'est l'option 2 qui s'appliquera.

Concernant la répartition du boni de liquidation il est précisé qu'elle se fera au prorata du nombre d'habitants par Commune.

Le Conseil DECIDE à l'unanimité d'acter la répartition selon l'option 1 et de VALIDER la répartition du boni de liquidation au prorata du nombre d'habitants par Commune.

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS FDAIC/ETAT/ REGION/FIPH

M. le Maire indique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut octroyer des subventions pour l'achat de certains matériels dans le cadre de la mise en place du zérophyto.

Il indique qu'il souhaite acquérir un broyeur de branches (3 600€ TTC), un réciprocat (756€ TTC) et un plateau de coupe (3 000€ TTC). Ces achats sont subventionnables à 50%.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les matériels précités.

DETR: M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a demandé un estimatif des travaux et achats à effectuer pour les travaux suivants pour lesquels un dossier de demande de subvention est déposé :

- Renforcement de la canalisation d'eau potable :

↳ Rue du Radrais Le Grand Hanche : 10 410,00€ TTC

↳ Impasse des Vignes Tresneau : 26 172,00€ TTC

TOTAL 36 582,00€ TTC

M. le Maire propose au Conseil de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette opération, dont le plan prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	SUBVENTION	MONTANT
DETR	30%	9 145,50€
Fonds propres		27 346,50€
TOTAL		36 582,00€

➤ TRANSFERT COMPETENCE PLUI A DREUX AGGLO

M. le Maire expose: la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué dite Loi ALUR, a prévu dans son article 136 un mécanisme de transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale. Par ce dispositif, le transfert serait automatique et de plein droit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, « une minorité de blocage » peut s'opposer à ce transfert de compétence. En effet, dans le délai de 3 mois précédant le 27 mars 2017, les Conseils Municipaux ont la possibilité de le refuser.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération, doit être exprimée par 25% des Communes représentant au moins 20% de la population totale des Communes concernées. Lors de sa séance du 19 septembre 2016, le Comité des Maires a émis l'avis de ne pas doter l'Agglo de la compétence PLU.

Par conséquent, il est désormais nécessaire de délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017, pour exprimer le veto de notre Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à l'Agglomération du Pays de Dreux.

SESSION DU 21 MARS 2017

- **Membres présents :** MM. Guerrier, Bazille, Gilles, Fuche, Girouard, Guillé, Journet ; Mmes Bioret, Raffin, Bulcke, Girard, Villedieu.

- **Absentes excusées :** Mmes Cocatrix et Lambert-Sebastianelli

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU ET COMMUNAL

M. le Maire et M. GUILLE indiquent que dans l'attente de la validation du compte administratif 2016 le budget de l'eau doit être reporté.

M. JOURNET demande néanmoins à intervenir pour donner ses observations. Il questionne quant aux raisons du déficit d'investissement de 11 720€ et de fonctionnement de 23 007€ et souligne que pour l'éviter il aurait été intéressant de contracter un emprunt compte tenu des importants travaux à venir sur les canalisations de la Commune.

M. le Maire répond que des travaux de voirie sont prévus à Tresneau, que les travaux de canalisations pourraient être groupés à ces derniers et faire l'objet d'un même emprunt. Il ajoute par ailleurs qu'en 2020 un transfert de compétences à l'Agglo serait envisagé et qu'il peut être intéressant d'attendre des précisions avant de s'engager dans de coûteux travaux actuellement.

M. le Maire donne aux membres les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2016 :

- **SECTION INVESTISSEMENT**

Recettes : 390 999,95€

Dépenses : 217 041,80€

Excédent de clôture : 173 958,15€

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes : 861 489,03€

Dépenses : 588 816,91€

Excédent de clôture : 272 672,12€

Soit un excédent global de clôture de : 446 630,27€

Sous la présidence de Mme Claudine Raffin, les

les membres approuvent le Compte Administratif 2016 à la majorité. CONTRE M. JOURNET.

➤ COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET EAU ET COMMUNAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'eau et de la Commune de l'exercice 2016 et les pièces comptables qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Les membres déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ BUDGET 2017 EAU ET COMMUNE

M. le Maire laisse la parole à M. GUILLE qui présente la proposition de budget pour l'année 2017 :

↳ COMMUNE :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*Dépenses	PREVISIONS
D 020 -Dépenses imprévues	10 000,00€
D 1641 -Remboursements emprunts capital	54 366,00€
D 202 -Frais réalisation document urbanisme	8000,00€
D 2031 -Frais étude Architecte logements Gâtelles	16 500,00€
D 5051 -Concessions et droits similaires	2 700,00€
D 2128 -Autres agencements Accessibilité cour Mairie	9 500,00€
D 21311 -Hôtel de Ville Fenêtres Mairie	15 500,00€
D 21318 -Autres bâtiments publics Fenêtres garderie	26 500,00€
D 2151 -Réseau de voirie Rue du Radrais, Impasses des Ouches et de La Vigne, Rue de La Garenne	33 000,00€
D 21534 -Réseau d'électrification Suppression lampes à vapeur de mercure	56 200,00€
D 2158 -Autres installations Réimputation budgétaire	25 064,00€
D 2183 -Matériel bureautique	1 200,00€

Ordinateur

D 2184 -Mobilier	1000,00€
Bureau agent administratif + 2 fauteuils	
D 2188 -Autres immobilisations corporelles	10 150,00€
Matériel entretien espaces verts (broyeur, réciprocat, brûleur, plateau de coupe)	
D 2313 -Constructions	230 000,00€
Logements de Gâtelles	
TOTAL DES DEPENSES : 490 180,00€	
*Recettes	
R 001 -Solde 2016	174 009,98€
R 021 -Virement de la section de fonctionnement	87 864,17€
R 10222 -TVA	25 000,00€
R 1068 -Excédents de fonctionnement capitalisés	80 541,85€
R 13141 -Communes membres du GPF	4 000,00€
PLU	
R 1318 -Autres	7 700,00€
Agence de l'eau	
R 1322 -Subvention Région	145 000,00€
Logements Gâtelles	
R 1323 -Subventions Département	12 000,00€
Voirie (8000€)	
Salle du Conseil (4000€)	
R 1321 -ETAT DETR	9 500,00€
Fenêtres Mairie	
R 16 -Emprunt	50 000,00€
Eclairage public	
R 21531 -Réseau adduction eau	25 064,00€
Amortissement	

TOTAL DES RECETTES : 490 180,00€

La section de fonctionnement s'équilibre à 804 786,35€.

Le Conseil Municipal vote majoritairement POUR.

CONTRE M. JOURNET il désapprouve l'augmentation des indemnités du Maire et des Adjoints, il observe que la masse salariale n'a pas pour objectif de baisser et il souhaiterait un budget moins prudent avec davantage de dépenses.

➤ SUBVENTIONS 2017

- **Jeunes Sapeurs pompiers** : unanimité **CONTRE**
- **Association Rétro-Sillons du Thimerais** (Organisatrice de la fête communale 2017): majorité **POUR** 5000€, CONTRE M. JOURNET, MME GIRARD.
- **Association Paralysés de France** : unanimité **POUR** 50€
- **Lutte contre sclérose en plaques** : unanimité **POUR** 50€

- **ANERVEDEL** : unanimité **POUR**
- **ADMR** : unanimité **POUR**
- **APE Collège La Pajotterie** : unanimité **CONTRE**
- **Lutte contre le cancer** : unanimité **POUR**
- **SPA** : unanimité **POUR**
- **Téléthon** : unanimité **CONTRE** dans la mesure où des actions sont régulièrement menées par la Commune.
- **Association des P'tites Mains Créatives** : L'association demande 500€. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité **CONTRE** car un meuble a déjà été acheté par la commune pour leur utilisation. Par ailleurs, la salle des fêtes leur est prêtée en dehors des créneaux de TAP. En regard de ces éléments, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **POUR** une subvention à hauteur de 250€.

➤ ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES

La cotisation est de 655,72€

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR le renouvellement de l'adhésion.

➤ ADHESION CAUE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

➤ INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

➤ INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS MODIFICATION INDICE BRUT

Soit : Maire 26,30% = 999,79€ bruts mensuels

Adjoints 10,53% = 429€ bruts mensuels

Le Conseil Municipal vote majoritairement POUR. CONTRE M. JOURNET.

➤ DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

➤ MODIFICATION REGIE DE RECETTES

Le Conseil Municipal vote majoritairement POUR.

➤ PARTICIPATION ENERGIE SIVOM 2016

Les Membres fixent la participation du SIVOM de Favières-Thimert-Gâtelles aux dépenses d'électricité et de gaz, combustible des bâtiments scolaires, de la façon suivante :

TOTAL DÛ : 25 367,14€

Electricité : 5 270,35€

Gaz : 17 435€

SESSION DU 4 AVRIL 2017

• **Membres présents** : MM. Guerrier, Fuche, Girouard, Guillé, Bazille ; Mmes Raffin, Lambert-Sebastianelli, Cocatrix, Villedieu.

• **Absents excusés** : Mmes Bioret (pouvoir N. Lambert-Sebastianelli), Girard (pouvoir G. Guillé) Bulke, M. Gilles (pouvoir P. Guerrier)

- **Absent** : M. Journet

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET EAU**

M. le Maire explique que beaucoup de fuites sur le réseau d'eau ont été réparées en 2016 et qu'il en a profité pour changer des branchements en plomb encore existants. Ce qui explique le caractère élevé de certaines factures.

M. le Maire donne aux membres les résultats du Compte Administratif du budget de l'eau de la Commune de Thimert-Gâtelles pour l'Année 2016 :

Section d'investissement :

- Recettes 64 281,73€
- Dépenses 52 561,52€
- Déficit de clôture : 11 720,21€

Section de fonctionnement :

- Recettes 164 031,80€
- Dépenses 209 153,73€
- Excédent de clôture : 45 121,93€

Soit un excédent global de clôture de 33 401,72€.

Sous la présidence de Madame Claudine RAFFIN, les membres approuvent le Compte Administratif 2016 à l'unanimité.

➤ **COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET EAU**

Les membres,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'eau et de la Commune de l'exercice 2016 et les pièces comptables qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

➤ **BUDGET 2017 EAU**

M. le Maire laisse la parole à M.GUILLE qui présente la proposition de budget pour l'année 2017 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* Dépenses :

PREVISIONS

Déficit d'investissement	11 720,21€
D 020 - Dépenses imprévues	8 895,25€
D 1641 - Emprunts	5 201,00€
D 21531 - Réseau d'adduction d'eau	37 000,00€
D 2315 - Installations techniques	110 000,00€
TOTAL DES DEPENSES	172 816,46€

* Recettes :

R 041 - Virement de la section d'exploitation	41 000,00€
R 10222 - FCTVA	9 500,00€
R 1068 - Autres réserves	11 720,21€
R 1068 - Autres réserves	18 456,33€
R 131 - Subventions équipement	6 000,00€
R 1641 Emprunts	85 000,00€
R 28158 - Autres	1 139,92 €
TOTAL DES RECETTES	172 816,46€

La section de fonctionnement s'équilibre à 180 901,72€

Le Conseil Municipal vote majoritairement POUR.

➤ **TARIFS DE L'EAU 2017-2018**

M. le Maire propose d'appliquer une augmentation comme suit :

TARIF DE L'EAU :

- Location compteur 17,00€
- 0 à 500m³ 1,07€
- 501 à 1000m³ 0,98€
- 1001 à 2000m³ 0,86€
- à partir de 2001m³ 0,75€

FORFAIT : remplacement de compteur : 75,00€

Le relevé des compteurs étant effectué fin juin, ces tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2017 pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition.

➤ **SUBVENTIONS 2017**

Le Conseil Municipal établit comme suit la liste des subventions attribuées au titre de l'année 2017 en complément des décisions prises le 21 mars 2017 :

- Myopathie 70,00€
- Prévention Routière 100,00€
- FNACA 50,00€
- Amicale Joie de Vivre 400,00€
- APE de FAVIERES-THIMERT-GÂTELLES 400,00€
- Amicale des Donneurs de Sang 40,00€
- Association des Paralysés 40,00€
- Sté d'Archéologie du Drouais-Thymerais 50,00€
- COMPA 30,00€
- O.N.F. 50,00€
- Fédération des aveugles 40,00€
- Restaurants du cœur 50,00€
- Mucoviscidose 40,00€

➤ **CONVENTION DE SERVICE COMMUN POUR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE**

M. le Maire indique que la convention de service commun pour le conseil en énergie partagée a fait l'objet d'une délibération en Bureau Communautaire le 13 mars 2017, et que le Conseil Municipal est amené à délibérer pour approuver cette convention et autoriser M. le Maire

à la signer.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

➤ **TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2017.

Aussi, Monsieur le Maire indique-t-il à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2017, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 363 315,00€, ce qui implique un maintien des taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

TAXES	TAUX 2017
Taxe d'habitation	8,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,06 %

**Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, de FIXER ainsi qu'il a été proposé les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2017.**

SESSION DU 23 MAI 2017

- **Membres présents :** MM. Guerrier, Gilles, Fuche, Girouard, Bazille, Guillé ; Mmes Raffin, Cocatrix, Girard, Villedieu, Lambert-Sebastianelli

- **Absentes excusées :** Mmes Bioret (pouvoir A. Girard), Bulcke

- **Absent :** M. Journet

➤ **MODIFICATION BUDGETAIRE – BUDGET EAU**

M. le Maire indique que l'affectation du résultat du budget de l'eau est erronée et qu'il convient de la modifier comme suit :

Article 1068 -18 456,33€

Article 1641 +18 456,33€

La modification de budget est acceptée à l'unanimité.

➤ **ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE SDE**

Considérant que la Commune de Thimert-Gâtelle-

les, a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les Syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de Thimert-Gâtelles, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune de Thimert-Gâtelles sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la Commune de Thimert-Gâtelles au groupement de commandes précité.

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes.

- **PREND ACTE** que le Syndicat d'énergie de son Département demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune.

[...]

➤ **DEMANDE DE CARREFOUR MARKET**

M. le Maire indique que Carrefour Market souhaite ouvrir exceptionnellement toute la journée le dimanche 24 décembre et le dimanche 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal vote POUR à la majorité (abstention M.FUCHE) l'ouverture exceptionnelle les dimanches 24 et 31 décembre sur toute la journée de Carrefour Market.

➤ **EXTENSION PERIMETRE DREUX AGGLO**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'extension de périmètre, à savoir la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX portant sur la liste des Communes adhérentes. Les autres stipulations statutaires seront inchangées.

En effet, la délibération du Conseil Communautaire a proposé uniquement de modifier l'article 1er « COMPOSITION » des statuts en y insérant au 1er janvier 2018 les Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

De même, la règle de répartition des sièges demeurera celle du droit commun et aucune modification n'est envisagée. La représentation de la Commune sera donc maintenue. Enfin, chacune des Communes adhérentes sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par, 10 voix POUR, 1 CONTRE, d'approuver la procédure d'extension de périmètre emportant uniquement modification de l'article 1er « COMPOSITION » des statuts et ceci pour effet au 1er janvier 2018.

SESSION DU 27 JUIN 2017

- **Membres présents** : MM. Guerrier, Guillé, Fuche, Bazille, Girouard ; Mmes Lambert-Sebastianelli, Girard, Villedieu, Raffin, Bioret

- **Membres excusés** : M. Gilles, Mmes Bulcke, Cocatrix (pouvoir S. Girouard)

- **Membre absent** : M. Journet

➤ CONTRAT D'ADHESION ASSURANCE CHÔMAGE

M. le Maire indique que le recrutement de Mme POLCHETTI en contrat à durée déterminée depuis janvier 2017, implique des cotisations chômage auprès de l'URSSAF et la signature d'un contrat d'adhésion avec celle-ci dans le cas où Mme POLCHETTI ne travaillerait plus avec la mairie.

M. le Maire précise que le contrat d'adhésion est conclu pour une durée de 6 ans et est reconduite tacitement. Il indique également qu'il y a une période de 6 mois de stage de date à date, dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR l'adhésion à l'assurance chômage et autorise M. le Maire à signer la convention avec l'URSSAF.

➤ CONVENTION D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPECIALE

M. le Maire indique qu'à partir du 1^{er} mai 2017 la Commune va être redevable à Dreux Agglomération d'une redevance pour la collecte de ses déchets. Par conséquent et afin de cadrer le paiement de la redevance, M. le Maire précise qu'il doit signer avec Dreux Agglomération une convention et ses annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de redevance spéciale et annexes associées 2017 entre Dreux Agglomération et la Commune de Thimert-Gâtelles.

➤ AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune prend acte de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires, à savoir :

- Maternelle/primaire : 50€,

- Collège/lycée (Externe) : 177,60€,

pour les élèves de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire. Sur cette base, M. le Maire propose au Conseil Municipal, eu égard à l'engagement antérieur de la Commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de

maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, de la manière suivante :

- Maternelle/primaire : 0,00€

- Collège/lycée (externe) : 60,00€,

Cette participation s'appliquera à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017. L'allocation de compensation de la Commune sera calculée en conséquence.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n°2016-126 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016 fixant les tarifs des prestations en matière de transport scolaires à compter de l'année scolaire 2016-2017 et qui s'applique pour l'année scolaire 2017-2018,

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus.

➤ TARIF DE L'EAU

M. le Maire indique qu'à partir de 2020 la compétence gestion de l'eau sera transférée à Dreux Agglomération et qu'il y aura une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire entre 2020 et 2028.

M. GUILLÉ explique qu'il a fait un comparatif sur l'évolution du prix de l'eau du SIPEP et celui de la Commune : en 2013 il y avait un ratio de 4.04 et en 2017 il n'y a plus qu'un ratio de 2.89.

Au vu de tous ces éléments le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité l'augmentation des tarifs de l'eau (modification de la délibération 2017-03).

TARIF DE L'EAU :

- Location compteur 17,00€

- 0 à 500m³ 1,15€

- 501 à 1000m³ 1,04€

- 1001 à 2000m³ 0,91€

- à partir de 2001m³ 0,79€

FORFAIT remplacement de compteur : 75,00€

Le relevé des compteurs étant effectué fin juin, ces tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2017 pour la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité l'application de ces tarifs.

➤ PARTICIPATION BUDGET DE L'EAU

M. le Maire indique que comme tous les ans est prévu au budget une participation du Service de l'eau & assainissement à la Commune comme suit :

- Personnel technique : 7 000€

- Personnel administratif : 3 000€

- Utilisation matériel informatique : 1 500€

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette participation.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire lit le courrier de l'association LinProd qui demande une subvention pour l'organisation d'un festival rock pendant les vacances de la Toussaint.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR le prêt de la salle des fêtes à titre gracieux.

Le Conseil Municipal vote à la majorité POUR l'octroi d'une subvention d'un montant de 250€ pour l'année 2017 (abstention Mme VILLEDIEU).

➤ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**
- **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.**
- **DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr**
- **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.**

➤ **PROCEDURE REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un recensement d'une partie des sépultures du cimetière ancien de Thimert a été effectué.

Soixante-seize sépultures sont à l'état d'abandon. Elles présentent pour certaines un danger manifeste et nuisent à la décence du cimetière. En cas d'accident M. le Maire est responsable. Le cimetière fait partie intégrante du patrimoine communal et doit être maintenu en bon état.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Autorise M. le Maire à prendre les dispositions nécessaires suivant la réglementation en vigueur.

SESSION DU 12 SEPTEMBRE 2017

- **Membres présents :** MM. Guerrier, Guillé, Gilles, Fuche, Bazille, Girouard, Mmes Lambert-Sebastianelli, Girard, Cocatrix, Villedieu

- **Membres excusés :** Mmes Bulcke, Bioret (pouvoir A. Girard), Raffin, (pouvoir C. Villedieu)

- **Membre absent :** M. Journet

➤ **DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE THIMERT-GÂTELLES**

M. le Maire indique que la Commune de Thimert-Gâtelles est protégée par le corps des sapeurs-pompiers de Châteauneuf-en-Thymerais. Il indique également que le corps des sapeurs-pompiers de Thimert-Gâtelles est toujours existant.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Préfet la dissolution du corps des sapeurs-pompiers de Thimert-Gâtelles à la date du 1er février 2018 et Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre la procédure.

➤ **GROUPEMENT DE COMMANDE TREMBLAY - LES - VILLAGES**

M. le Maire indique qu'à partir de 2018 la réalisation du contrôle des débits et pressions des poteaux incendie sera à la charge des Communes.

Dans ce cadre, M. le Maire a rencontré les Maires des Communes de Tremblay-les-Villages, Boullay-les-Deux-Eglises, Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Sauveur-Marville et Sézazereux afin de créer un groupement de commande ayant pour objet le contrôle des débits et pression des poteaux incendies des Communes membres. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commande et charge M. le Maire de signer les conventions y afférant.**

➤ **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser au Fonds de Solidarité Logement placé sous la responsabilité du Conseil Général d'Eure et Loir, pour l'année 2017, la somme suivante :
3 logements x 3,00€ = 9,00€

➤ **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - PERMIS DE STATIONNEMENT POUR LA VENTE DE PRODUITS SUR LE DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire indique que le propriétaire d'un camion-pizza a demandé à s'installer sur la Commune le mercredi soir. M. le Maire demande donc aux élus s'ils sont d'accord pour cette implantation et quel serait l'emplacement adéquat ?

M. le Maire indique aussi que le Conseil Municipal doit instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour cette implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le camion-pizza pourra s'installer le mer-

credi soir, soit sur la place de la mairie soit au croisement de la Grande Rue avec la Rue des Près de Comte. La Commune ne fournit pas l'électricité pour le camion-pizza.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la redevance annuelle à 200€.

➤ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE DREUX

Par délibération n°12-2017 du 5 mai 2017, notifiée le 18 mai 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Mouettes a présenté sa demande de retrait de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour adhésion au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération « Evreux Portes de Normandie ».

Le Conseil Communautaire s'est prononcé le 26 juin 2017 pour approuver le retrait lequel emporte modification de l'article 1^{er} « COMPOSITION » des statuts listant les Communes adhérentes. Toutes les autres stipulations des statuts, notamment les compétences transférées, demeurent inchangées.

En conséquence, M. le Maire demande aux élus présents, de bien vouloir :

Accepter la modification de l'article 1^{er} et donc le retrait de la Commune de Mouettes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR cette modification.

➤ FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LA REALISATION D'UN FILM « LA RESISTANCE EN EURE ET LOIR »

M. le Maire indique que le groupe d'histoire locale du Senonchois a lancé une campagne de financement participatif pour le projet de réalisation d'un support multimédia sur le thème « La résistance en Eure-et-Loir ».

M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent faire participer financièrement la Commune à ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité une participation de la Commune à hauteur de 50€ et charge M. le Maire de mandater cette somme.

➤ CHEMINS COMMUNAUX

M. le Maire indique que la sente située entre les parcelles cadastrées 174ZK n°146, 91 et 92 pour une superficie de 30m², et la pointe du chemin communal situé entre les parcelles cadastrées 174ZK n°87, 88, 89 et 90 pour une superficie de 170m² doivent être désaffectées. En effet elles ne satisfont plus à des intérêts généraux et elles ne sont plus utilisées pour circuler.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité la désaffectation de la sente et de la pointe du chemin communal.

M. le Maire indique que suite au remembrement foncier de la Commune de Saint-Arnoult-des-Bois, un agriculteur serait intéressé pour l'achat d'une parcelle nommée « Les Cocatrix » 174ZP1008.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au lancement de la procédure pour la vente de cette parcelle.

M. le Maire indique que pour réaliser leurs travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif, un couple habitant Gâtelles aurait besoin de faire déborder sur le chemin communal le drainage de leur assainissement non collectif.

Aussi le Conseil Municipal vote POUR la mise en vente d'une partie du chemin communal n°113 (pour une largeur de 2.60m et longueur de la maison).

➤ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que lors du dernier Conseil Municipal il a été évoqué la location de la salle des fêtes pour des activités à but lucratif.

Le Conseil Municipal vote la mise en place du tarif de 50€ par mois pour 1 séance par semaine.

M. le Maire indique qu'un usager de la Commune a mis en vente son habitation et a été surpris d'apprendre qu'elle n'était pas raccordée à l'assainissement collectif. Il explique que la maison a été construite dans les années 1970 et que l'assainissement collectif a été réalisé en 1976 dans cette rue. La Commune à l'époque n'a pas réalisé de contrôle de raccordement auprès des usagers. Cet habitant a donc dû faire le raccordement à l'assainissement collectif avant la vente de sa maison pour se mettre aux normes.

Il demande une participation financière de la Mairie car lors de son achat il lui avait été stipulé que l'habitation était raccordée. M. le Maire propose de lui verser une aide financière de 700€ pour la réalisation de ces travaux de raccordement à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité le versement de 700€ à cet usager.

SESSION DU 28 NOVEMBRE 2017

- **Membres présents :** MM. Guerrier, Guillé, Fuche, Bazille, Girouard, Mmes Lambert-Sebastianelli, Girard, Cocatrix, Villedieu, Bioret, Raffin

- **Membres excusés :** Mme Bulcke, M. Gilles

- **Membre absent :** M. Journet

➤ CHOIX PRÊT POUR TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

M. Le Maire et M. GUILLÉ, 1^{er} adjoint, rappellent que la Commune a lancé la campagne de changement des lampes à vapeur de mercure de l'éclairage public via le Syndicat Départemental d'Energie.

Ce changement, subventionné à 50% par le SDE, représente un coût restant dû par la Commune de 52 389,72€. Pour le financer, M. le 1^{er} Adjoint propose un emprunt sur 10 ans car l'économie d'énergie assurée par ces changements compensera les intérêts de l'emprunt. Il indique qu'il a reçu une proposition d'emprunt de la Caisse d'Epargne avec un taux d'intérêt à 0.810% et une proposition du Crédit Mutuel à 1.10%. Il précise que le CA n'a pas souhaité répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de son adjoint et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet à l'unanimité qui lui est présenté et ;

Décide de demander à la Caisse d'Épargne Loire-Centre, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats (prêt à moyen terme de 50 000 Euros, durée de 10 ans, taux fixe actuel Annuel de 0,710 %, soit un taux moyen annuel équivalent de 0,810%, date de déblocage des fonds initialement prévue le 15/12/2017, date de 1^{ière} échéance le 15/04/2018, échéances constantes).

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances. Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt.

➤ TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLEGIENS

M. le Maire indique que les inscriptions au transport scolaire des élèves de primaire et maternelle ont beaucoup augmenté cette année. Afin d'éviter le surnombre dans le car et des boucles supplémentaires Dreux Agglomération a proposé de louer à ses frais un véhicule de 9 places (qui se conduit avec un permis B) en complément du ramassage scolaire du bus. Il précise que conjointement avec La Présidente du SIVoM, Geneviève CARTIER, il a été décidé d'utiliser ce véhicule pour remplacer le bus à l'arrêt de car d'Affonville. Mme POLCHETTI, agent administratif de la mairie conduira ce véhicule (avant d'occuper le poste d'agent administratif à temps plein à la mairie elle a remplacé l'accompagnatrice du car pendant une année scolaire).

M. le Maire indique que pour la rentrée scolaire 2017/2018 le SIVoM pourra transférer la compétence transport scolaire des collégiens à la Communauté d'Agglomération de Dreux. Cela permettra d'accueillir plus d'élèves de primaire et maternelle dans le bus en effectuant plusieurs circuits sans les contraintes horaires des collégiens.

Le conseil Municipal vote POUR à l'unanimité ce transfert et mandate ses élus désignés pour transmettre au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Thimert-Gâtelles-Favières son avis.

➤ FONDS D'AIDE AUX JEUNES

M. le Maire indique que les services du Département qui gèrent ce fonds ont été contactés sur les actions qu'il mène. Les services du Département ont indiqué que ce fonds sert à mener essentiellement des actions collectives telles qu'un coiffeur social ou des sensibilisations sur la santé auprès des jeunes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à la majorité CONTRE le versement d'une participation fi-

nancière pour ce fonds (POUR Mme LAMBERT-SEBASTIANELLI, ABSTENTION Mme BIORET).

➤ DEMANDES DE SUBVENTION FDAIC/DETR/FIPH

M. le Maire indique que pour adapter le poste de travail des agents administratifs de la Mairie (clavier, souris, fauteuil ergonomique) elle peut faire une demande de subvention auprès du FIPH.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition et mandate M. le Maire pour faire toutes les démarches y afférent.

➤ CONTRAT PRESTATAIRE LOGICIEL INFORMATIQUE

M. le Maire indique que le contrat du prestataire informatique SEGILOG / BERGER-LEVRAULT pour les échanges sécurisés est à renouveler pour 3 ans (coût annuel 245€ HT).

Compte tenu de la qualité de la prestation le Conseil Municipal vote POUR à la majorité (ABSTENTION M. GUILLÉ) le renouvellement de ce contrat.

➤ INDEMNITES AUX COMPTABLES 2017 (MME TURA)

Le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas verser d'indemnité de conseil du Receveur pour l'année 2017 à Mme TURA (restera seulement l'indemnité de budget de 45,73€).

Votes :

MM.GUERRIER, GUILLÉ, FUCHE, Mme LAMBERT-SEBASTIANELLI : 25% de l'indemnité

Mmes RAFFIN, VILLEDIEU, BIORET, GIRARD, COCATRIX, M. GIROUARD : 0% de l'indemnité

➤ CHOIX ENTREPRISE ABATTAGE DES ARBRES MARE D'ARPEMENTIGNY

M. le Maire indique que les arbres entourant la mare d'Arpentigny sont morts et peuvent engendrer des dégâts s'ils venaient à tomber. Il propose donc de les abattre. C'est l'entreprise Guillaume Bazille qui a été choisie pour un montant de 1 980€.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition et mandate M. le Maire pour signer le devis.

➤ RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

M. le Maire indique que la Commune va être recensée en janvier 2018. Pour cela l'INSEE va verser une dotation de 2 407€ pour pallier les frais de la Commune. Ainsi le Conseil Municipal est amené à délibérer sur la rémunération des agents recenseurs (au nombre de 3).

Le Maire, rappelle qu'aux termes de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux Communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population. Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des

agents de la Commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser.
- De désigner, 1 coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : Le coordonnateur désigné est Aurélie ROZIER, secrétaire de Mairie.
- De fixer la rémunération du coordonnateur [...]
- De désigner 3 agents recenseurs ayant les grades suivants : Adjoint administratif 2^{ème} classe, Adjoint technique [...]
- De fixer la rémunération des agents recenseurs [...]

➤ **PARTICIPATION FESTI FAVIERES**

M. le Maire indique que le 24 novembre 2017 l'association FESTI'FAVIERES a organisé en partenariat avec la Commune de Thimert-Gâtelles une manifestation (spectacle pour enfants). Il propose de prendre en charge 66% de la facture en rapport avec le pourcentage d'enfants habitant sur la Commune de Thimert-Gâtelles.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition.

➤ **FONDS DE PEREQUATION**

Monsieur le Maire indique qu'au regard de tous les investissements réalisés par la Commune dans l'année, le Conseil Général lui verse une subvention dont il fixe le montant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter cette subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux effectués en 2017 pour un montant de : 144 010,85€ HT.

➤ **PARTICIPATION BROYAGE FAVIERES**

Compte tenu du temps passé par le personnel technique de la Commune, pour le broyage de la Commune de Favières,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation des dépenses dues à la Commune, pour pour l'année 2017, de la façon suivante :

Personnel technique : coût horaire 18.02€

Nombre d'heures pour 2017 : 71 h

Soit un coût pour l'année 2017 de : 1 279,42€

➤ **AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2018 DANS LA LIMITE D'UN QUART DU BUDGET**

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018. A savoir :

Chapitre 20 : 6 800 €

Chapitre 21: 42 153€

Chapitre 23: 57 500€

M. le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2018.

➤ **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE**

Les Membres décident à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2017. (Voir Bulletin 2016 p.16).

➤ **TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES**

Les membres décident de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2018. **Id pour la caution.** (Voir Bulletin 2016 p.16). Mais l'option de location sur 1 jour est supprimée.

Le Conseil Municipal précise que les agents de la Commune et du SIVoM de Thimert-Gâtelles-Favières pourront utiliser la salle des fêtes gratuitement une fois tous les deux ans.

➤ **DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEVIATION DE CHATEAUNEUF EN THYMERAI**

M. le Maire indique que l'enquête publique relative à la déviation de Châteauneuf-en-Thymerais est terminée et qu'il a reçu le rapport du Commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal mandate à l'unanimité M. le Maire pour inscrire le projet de déviation dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

➤ **MISE EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE ET EAU**

M. le Maire indique que la trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais lui a communiqué des dettes d'usagers qui ne peuvent être recouvrées et demande à ce qu'elles passent en non-valeur à hauteur de 445,00€ pour la Commune et 929,75€ pour le service de l'eau.

Le Conseil Municipal vote POUR à la majorité le mandatement en non-valeur des sommes précitées. CONTRE Mme Lambert-Sebatsianelli.

➤ **REVERSEMENT FONDS DE SOUTIEN AU SIVOM**

M. le Maire indique que la Commune a perçu à tort 7 633,33€ pour le fonds de soutien à la mise en place des TAP pour l'école de Thimert-Gâtelles-Favières. Il propose donc de reverser cette somme au SIVoM.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité ce reversement.

➤ FACTURATIONS EAU

M. le Maire indique que deux usagers ont eu des problèmes sur leur réseau d'eau : M. WEISS a eu une consommation d'eau facturée en 2017 de 215m³ au lieu de la moyenne des 3 dernières années à savoir 126m³. M. le Maire indique qu'il a fait changer le compteur car celui-ci avait affiché un mauvais index. Il propose donc d'appliquer la loi WARSMANN pour ce cas. A savoir lui facturer 126m³ au lieu des 215m³.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité cette proposition.

M. CHIUQUET, dans son mail du 4 novembre dernier, indique qu'il a eu une fuite du groupe de sécurité de son ballon d'eau chaude pendant ses congés d'été (juillet-août) et qu'il a donc reçu une facture de 832,51€ à régler pour 599m³ consommés.

M. Le Maire rappelle que la loi Warsmann ne s'applique pas aux fuites sur les équipements sanitaires.
Les élus votent CONTRE à l'unanimité une éventuelle réduction de la facture de M. CHIUQUET.

➤ LOYER MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

M. le Maire indique que l'association « Au Royaume des P'Tites Frimousses » a donné son préavis pour quitter les locaux de la MAM au 6 décembre 2017. Il indique que la Commission créée pour le devenir de la MAM a rencontré deux groupes d'assistantes maternelles qui avaient des projets de maison d'assistantes maternelles.

Une association a été retenue pour renouveler la MAM. Elle devrait intégrer les locaux au premier trimestre 2018. M. le Maire demande donc aux membres du Conseil si le loyer doit être maintenu à 550€ ou réévalué.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité le maintien du loyer à 550€ pour le nouveau bail.

➤ OPTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

M. le Maire indique que l'Association des Maires Ruraux de France souhaite que les Conseils Municipaux approuvent une motion sur l'adoption d'une loi en faveur des Communes de la ruralité et s'associent à la démarche de l'association AMRF en faveur d'une loi cadre « Commune et ruralité ».

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité en faveur de cette motion.

➤ PARTICIPATION CITOYENNE

M. le Maire indique que la gendarmerie est compétente pour la mise en place de la participation citoyenne et propose d'organiser une réunion de présentation aux élus par la gendarmerie.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à ce que M. le Maire contacte la gendarmerie pour organiser une réunion d'information à ce sujet.

(Si vous souhaitez lire les comptes-rendus in-extenso des sessions du Conseil Municipal ils sont à votre disposition en Mairie ou sur le site Internet de la Commune)

MAIRIE DE THIMERT-GÂTELLES

Tel : 02 37 51 60 91 Fax : 02 37 51 85 66

Courriel : mairie.thimert-gatelles@wanadoo.fr

Site Internet : thimert-gatelles.fr

Horaires : lundi-mardi-jeudi-vendredi 17h-18h30
samedi sur RDV

En cas d'urgence quand la mairie est fermée :
06 43 15 34 82

Florence Menard
Sophrologue - Relaxologue
Relaxation évolutive - Sophrologie - Gestion du stress
Enfants - Adolescents - Adultes
06 63 25 02 88
29, rue de Saint Laurent
Thimert Gâtelles 28170
relaxoflo@gmail.com

Florence Menard
Praticienne Reiki
Praticienne Bye Bye Allergies
Allergies - Intolérances - Sensibilités
06 63 25 02 88
29, rue de Saint Laurent
28170 Thimert
relaxoflo@gmail.com


Asgard Graphics
Solution Internet & Création visuelle
Sites Internet, Logos, Flyers, Affiches, Catalogues,
Charte graphique, Illustration,
Retouche et traitement d'image, Pré-press, PAO.
www.asgard-graphics.fr

Photographie & Art
Photo industrielle, Produits, Packshot
Concerts, Spectacles, Shooting
www.neo-asgard.com
1 Bd des Acacias
28170 Chateaufort en Thymerais
Email : contact@asgard-graphics.fr
Tel : 06 52 00 29 13

L'AGGLO EN 2017

L'AGGLO GÈRE VOS DÉCHETS



Des déchetteries plus fonctionnelles à Anet et au Boullay-Thierry - Pour plus de sécurité et de confort d'utilisation, l'Agglo a réaménagé les déchetteries d'Anet et du Boullay-Thierry, qui répondent à présent à toutes les normes en vigueur. Les aires de manœuvre ont été agrandies pour les camions, les quais de déchargement ont été réagencés et de nouvelles voies ont été créées pour faciliter la circulation des usagers.

Un label Eco'resto - Engagée dans une démarche environnementale « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'Agglo a recensé les restaurants en 2017 qui pourront être labellisés « Eco'Resto » en 2018.

L'AGGLO AMÉLIORE SON CADRE DE VIE



La Fonderie de Saulnières - Le 24 juin 2017, les élus de l'Agglo ont inauguré le site de la Fonderie de Saulnières. Après un important travail de dépollution, de démolition et de réhabilitation, cet ancien site industriel s'est transformé en un véritable espace de vie composé d'habitations et d'un jardin public qui offre un cadre idéal pour profiter d'un moment de détente au bord de la Blaise. Une véritable renaissance pour Saulnières et son centre-bourg.

Réfection de l'espace public et de l'éclairage de la Zone d'Activité de Vernouillet - Durant 6 mois, l'Agglo a entrepris d'importants travaux de rénovation des espaces publics dans la ZA Porte Sud, à Vernouillet. Outre la plantation de nouveaux végétaux et l'amélioration de la circulation piétonne, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, le chantier a porté sur une remise en état complète de l'éclairage public. Ces travaux se poursuivront en 2018 en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

L'AGGLO RENFORCE LA MOBILITÉ SUR SON TERRITOIRE



Une nouvelle gare routière, de nouveaux circuits et de nouveaux bus - Deux lignes supplémentaires ont été mises en service pour répondre aux besoins des usagers, avec une fréquence plus élevée et une extension des circuits sur les Communes de Chérisy et Sainte-Gemme-Moronval. Le transport à la demande a été étendu aux 78 Communes de l'Agglo, sauf celles déjà desservies par le réseau Linéad.

Les voyageurs profitent également de la nouvelle

gare routière à Dreux. Intégralement repensé par l'Agglo pour être plus accessible, ce nouvel équipement, situé au cœur du Pôle gare, s'articule autour d'un quai central. Les flux de circulation aux abords de la gare ont été aménagés afin de sécuriser les piétons. Cette nouvelle gare routière est également plus pratique et plus confortable pour les usagers. Elle dispose de dix quais pour les bus Linéad et pour les cars Rémi (ex-Transbeauce). Des auvents permettent aux passagers de s'abriter ; mobilier urbain, nouvel éclairage et espaces végétalisés complètent cette réalisation. Les personnes malvoyantes bénéficient de bandes de guidage centrales, ainsi que de bandes podotactiles en bordures de quais.

Après l'ouverture de l'espace Agglo-mobilité en 2016, la nouvelle gare routière est la seconde étape de la création autour de la gare de Dreux d'un véritable pôle d'échange multimodal. La troisième étape sera la construction d'un vaste parking aérien, en 2018.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit - Le déploiement de la fibre optique a été réalisé en 2017 dans les Communes d'Abondant, Saussay, Sorel-Moussel, Chérisy et Montreuil. Les Communes de Nonancourt, Anet, Ezy-s/Eure et Ste-Gemme-Moronval sont déjà en parties desservies. Fin 2017, ce sont donc 11 674 foyers de l'Agglo, hors Dreux, qui sont raccordables à la fibre optique.

Le programme élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux en collaboration avec le syndicat Eure-et-Loir Numérique prévoit que, d'ici 2022, 79 % des habitants pourront bénéficier d'un débit Internet d'au moins 100 Mbit/s grâce à la fibre optique. L'Agglo sera alors l'un des premiers territoires ruraux français à bénéficier d'un tel niveau d'équipement. Le coût de cet investissement, très structurant car il représente un enjeu à la fois d'attractivité économique et de qualité de vie, s'élèvera à plus de 35 millions d'euros.

L'AGGLO RÉPOND AUX BESOINS DES FAMILLES



Deux nouveaux centres de loisirs à Bû et Broué - A la rentrée 2017, les enfants des écoles de Bû et Broué ont découvert leurs tous nouveaux accueils de loisirs. Un bâtiment pour l'accueil d'enfants en période périscolaire est sorti de terre à Broué et un bâtiment pour l'accueil d'enfants en période extra-scolaire est né à Bû. Ces réalisations, lancées par l'ex-Communauté de Communes Les Villages du Drouais ont été soutenues par les CAF, le Conseil Départemental, la Région et l'Etat.

L'accueil Ados et le Pôle Famille se déploient sur l'Agglo...

L'accueil de loisirs des Ados, implanté à Anet, a rejoint le centre de loisirs d'Ezy-sur-Eure, pour assurer plus de cohérence. Quant au pôle Famille, réseau local d'appui à la parentalité, il a emménagé à Anet dans le bâtiment jouxtant la Maison des Services au Public. Une permanence sur rendez-vous est conservée à Ezy-sur-Eure afin d'assurer une continuité du service. Le Pôle Famille va aussi intervenir sur le territoire de Brezolles en 2018.

Le centre aquatique change de nom - Il portait le nom de l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Avre. Durant l'été 2017, le centre aquatique intercommunal de Saint-Rémy-sur-Avre a fièrement dévoilé son nouveau nom : AggLOcéane. Cette structure, ouverte à tous les habitants de l'Agglo, permet d'apprendre la natation, de pratiquer une activité physique régulière, de loisirs ou de bien-être dans un cadre à la fois moderne, ludique et chaleureux.

L'AGGLO ET LA DIFFUSION CULTURELLE



Côté culture, le Conservatoire a vu en 2017 le renouvellement de son classement « à rayonnement intercommunal » par l'Etat. Il a décidé de développer ses actions d'apprentissage de la musique et de la danse à l'école.

A la Médiathèque, les usagers se sont familiarisés avec un nouveau service : le Clic Doc, système de « drive » qui permet de réserver ses documents et de venir les récupérer en semaine jusqu'à 21h. L'enceinte de la médiathèque a également bénéficié du renforcement de son éclairage sur les deux niveaux, ce qui a permis d'améliorer le confort de lecture des usagers.

L'AGGLO PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT



Une barge pour favoriser la biodiversité - Afin de préserver l'écosystème, à la fois riche et sensible, du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, l'Agglo a fait l'acquisition d'une barge de 10m, conçue sur mesure. Elle doit permettre de maîtriser le développement des herbes aquatiques qui, lorsqu'elles prolifèrent durant les mois d'été sont susceptibles de gêner la navigation et dont la décomposition naturelle peut-être incommode. Dans l'année, cette barge permettra également de réaliser des travaux d'entretien des berges et des îles.

Assainissement Non Collectif - En 2017, l'Agglo du Pays de Dreux a réhabilité 77 installations particulières d'assainissement non collectif défectueuses sur le Plateau de Brezolles. Ces interventions ont été réalisées auprès de propriétaires ayant signé une convention de travaux. 70 avaient un défaut de sécurité sanitaire et 7 étaient sous-dimensionnés ou présentaient des dysfonctionnements majeurs.

ACTUALITÉS DU SIVOM



Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Assure les services de transport, restauration, garderie et étude surveillée pour les Communes de Thimert-Gâtelles-Favières

Cette année scolaire a été marquée par la mise en place du permis à points pour les temps périscolaires (transport, garderie, cantine, activités), en raison des difficultés de plus en plus grandes qu'ont certains enfants à respecter les autres et les règles de vie en collectivité. Après quelques mois d'application, ce système semble donner de bons résultats.

Des difficultés ont été rencontrées dans le ramassage scolaire entre septembre et novembre, les services de l'Agglo désormais responsables des inscriptions, n'ayant pas tenu compte de la capacité de transport de notre bus qui est de 65 places ! Chaque jour des enfants pouvaient être refusés quand le car était plein, ce qui n'était pas acceptable ! Après bien des démarches auprès de l'Agglo, celle-ci a finalement accepté de mettre à la disposition du SIVoM un minibus fin novembre, sans demander de participation financière. Ce dernier, conduit par **Christine POLCHETTI**, est affecté au ramassage le plus éloigné, celui d'Affonville, qui concerne 8 enfants.

Les élus du SIVoM travaillent aussi sur le projet de remplacement du préfabriqué. Après appel d'offre, ils ont signé un contrat avec l'entreprise SADEL pour assurer une « Aide à la maîtrise d'ouvrage » sur ce projet. Celle-ci a proposé plusieurs projets en fin d'année qui seront étudiés début 2018.

A la rentrée 2017-2018, ce sont 236 élèves qui ont été accueillis dans les locaux scolaires du regroupement Favières-Thimert-Gâtelles, chiffre identique à l'an passé. Comme l'an passé aussi sont proposés aux enfants dans le cadre des activités périscolaires : relaxation, théâtre et scrapbooking.



SIVoM ACHATS 2017 : 1805.40€

- 2 chariots pour la cantine
- 1 aspirateur
- Remplacement d'un radiateur
- Remplacement de plusieurs chasses d'eau

Travaux et Investissements



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au cours de l'année a été réalisé le programme de suppression obligatoire des lampes à vapeur de mercure sur les 267 points lumineux de la Commune. Ce travail a été fait avec le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies) auquel a adhéré la Commune.

Le coût total des travaux s'élève à 112 255€ subventionné à 50% par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le coût restant à la charge de la Commune est de 56 128€. Celui-ci va être financé par un emprunt dont les annuités sont couvertes par le gain d'énergie réalisé avec ce changement et qui sera de l'ordre de 5000 à 6000€ par an, soit autour de 40%.



Les anciennes têtes de lampadaires étaient équipées d'ampoules à vapeur de mercure (aussi appelées ballons fluo) énergivores et au rendement lumineux médiocre. Elles ont été remplacées par des têtes équipées de lampes Sodium haute pression (SHP) qui consomment beaucoup moins et qui ont la plus grande efficacité lumineuse à l'heure actuelle. La lumière jaunâtre a été remplacée par une lumière blanche plus nette car moins diffuse.

D'après les témoignages recueillis après le changement d'ampoules, vous êtes unanimes à constater un bien meilleur éclairage et à nous faire part de votre satisfaction « Le rendu est vraiment bien et n'a rien à voir avec ce qu'on avait avant ! »

Le SDE est aussi intervenu sur 80 mâts qui nécessitaient une mise en sécurité, en plus de ce travail de maintenance il a réalisé une cartographie complète des points lumineux de la Commune en les répertoriant de manière informatique.

RENOVATION DE LA MAIRIE

Les huisseries, portes et fenêtres de la totalité du bâtiment ancien de l'école et les fenêtres de la façade de la mairie, ont été changées. En bois et en place depuis l'origine des bâtiments, elles étaient rongées par le temps et l'humidité favorisant de fortes déperditions thermiques. C'est l'entreprise CHARRON Père et Fils qui a fait le travail pendant les vacances scolaires de printemps.



Dans le même temps la salle du Conseil a été totalement rénovée. Depuis plus de 40 ans aucun travaux n'y avait été fait, la moquette murale était en décomposition comme celle du sol, sa couleur était devenue très incertaine, l'éclairage était moribond comme le chauffage et elle était dépourvue d'isolation.



Les travaux ont été réalisés pendant la mauvaise saison par **Dominique BRAULT** et **Carlos CARVALHO** employés communaux.

De même, la petite pièce attenante à la salle du conseil, qui était l'ancienne salle de bains de la maison, a été transformée en bureau.





Enfin pour faciliter les déplacements et la communication entre la mairie, la salle du Conseil, la garderie et les toilettes du rez-de-chaussée sans passer par l'extérieur, une porte a été percée à l'étage dans la salle du Conseil.



Pendant



Après



Après

La cour a aussi fait l'objet d'un réaménagement total pour mettre la mairie et la garderie aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, faciliter son entretien et rendre l'ensemble plus accueillant. Les travaux ont été confiés à l'entreprise PETIT **Paysage et Clôture** du Mage et subventionnés par le Département.

ENTRETIEN DES MARES

Suite à une année peu favorable aux précipitations, le niveau de nos mares s'en est trouvé très affaibli, voire à sec. C'était le cas de celle du Petit Hanche, ce qui a été mis à profit pour la curer.

• Mare du Petit Hanche

Si, si, il y a bien une mare communale dans ce hameau, sise Impasse de la Mare ! Mais elle est bien cachée. Profitant de ce qu'elle se trouvait pratiquement à sec, elle a subi un lifting, autrement dit elle a été débarrassée de son fond vaseux, ce qui ne lui était pas arrivé sans doute depuis plusieurs décennies ! Ce travail a été confié à l'entreprise Prunier.

Avant travaux

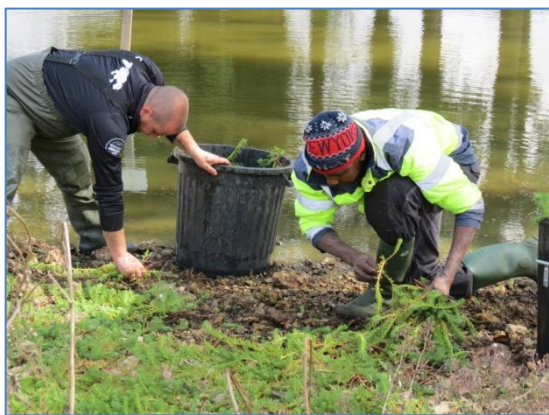


• Mare d'Arpentigny

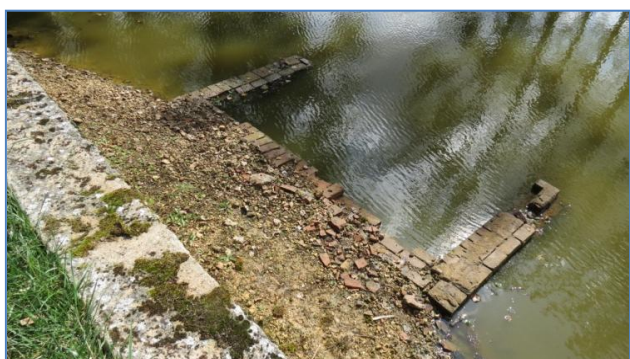
Commencée l'an dernier, la campagne d'éradication du myriophylle du Brésil, plante très invasive des milieux aquatiques qui s'est installée dans la mare d'Arpentigny, s'est poursuivie cette année.



Le travail a été réalisé au mois de septembre, toujours par **arrachage manuel** par les bénévoles de la *Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en Eure et Loir*. Si la présence de la plante était beaucoup moins importante cette année, il faudra encore plusieurs années de travail pour en venir à bout !



Celui-ci a été facilité cette année par le niveau très bas de la mare, à tel point d'ailleurs que **les fondations de l'ancien lavoir** étaient à nouveau visibles, cependant l'empierrement du fond de la mare rend tout de même la tâche difficile en ne facilitant pas l'arrachage des racines.



Par ailleurs, les très vieux peupliers rongés par le lierre et le gui, qui bordaient la mare étaient devenus dangereux en raison de leur état de dégradation. Par mesure de sécurité pour les pêcheurs qui viennent y tremper leur ligne il a été décidé de les abattre, ce qui a été fait à la fin de l'année. Le travail a été réalisé par l'entreprise BAZILLE.



Avant



Pendant



Après

• Mare de Thimert

Cette mare commençait à étouffer ! Pour améliorer la qualité de son eau, favoriser le développement de la flore et de la faune, une partie des arbres qui l'entouraient ont été abattus afin que moins de feuilles y croupissent et que la photosynthèse se fasse plus facilement.



Avant



Après

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de la mise en place du zéro phyto, la Commune poursuit son équipement avec l'aide des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50%, avec l'achat de :

▼ **un broyeur de végétaux** (3600€) : En raison de la défection de l'Agglo du Pays de Dreux qui a renoncé à mettre à disposition des petites Communes son broyeur pour des raisons peu convaincantes, la Commune a dû faire l'achat d'un broyeur, la location auprès du secteur privé revenant à terme trop cher.



Celui-ci n'est pas indépendant mais adaptable au tracteur Carao de la Commune dont le moteur l'entraîne. Il s'est révélé très maniable et efficace.



Nous vous rappelons que le paillis obtenu après broyage est déposé à côté des ateliers municipaux et mis à votre disposition, vous pouvez venir en chercher tant qu'il y en a.



▼ **un réciprocat** (756€) machine spécialement élaborée pour travailler en toute sécurité le long des bordures, des murs ... il évite les projections et le recul grâce à son système de lames réciproques.



▼ **Un plateau de coupe** (3000€) adaptable sur le Carao.

▼ **Une nouvelle sonorisation** a été installée dans la salle des fêtes, l'ancienne étant devenue totalement obsolète.

TRAVAUX DE VOIRIE

Chaque année, la Commune s'efforce de réaliser des travaux de voirie afin d'entretenir le réseau, même si cela semble être bien peu aux yeux de certains. Il faut savoir que cela représente un investissement important et que notre Commune compte 15km de voies communales goudronnées et 100km de chemins ruraux !

Cette année, ce sont les impasses de La Vigne (Tresneau) et des Radrais (Grand Hanche) qui n'avaient jamais été goudronnées, et l'impasse des Ouches (Le Mage) qui ont été faites. En même temps que ces travaux de voirie, les canalisations d'eau de ces voies encore en plomb ont été remplacées. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MUSCI de Châteauneuf et subventionnés par le Conseil Départemental.



FLEURISSEMENT

Le nouveau massif aménagé le long du mur du cimetière en fin d'année dernière a été paysagé par les soins de **Chantal HERBAUT** horticultrice à Favières.



Des efforts de fleurissement ont aussi été faits dans les cimetières, de façon à masquer la présence des herbes indésirables. Merci de ne pas arracher ces plants!

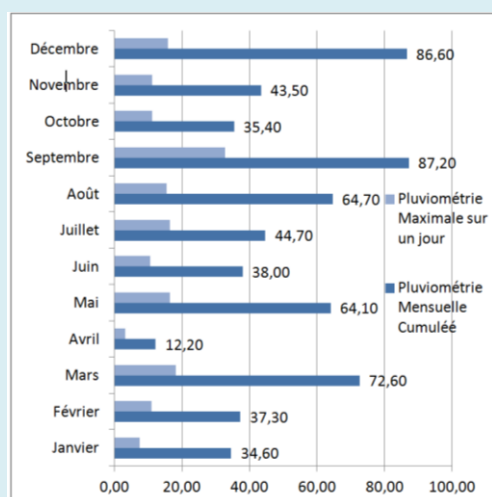
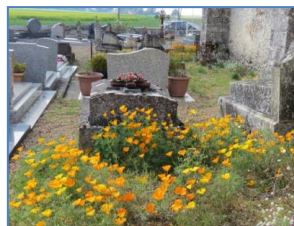
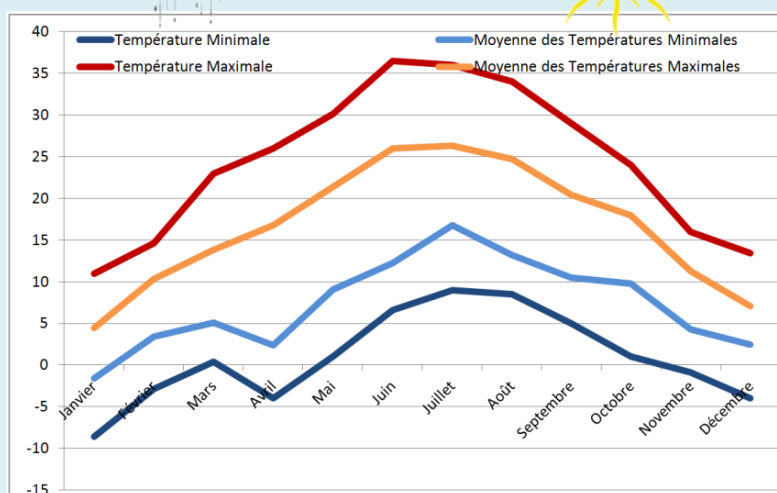
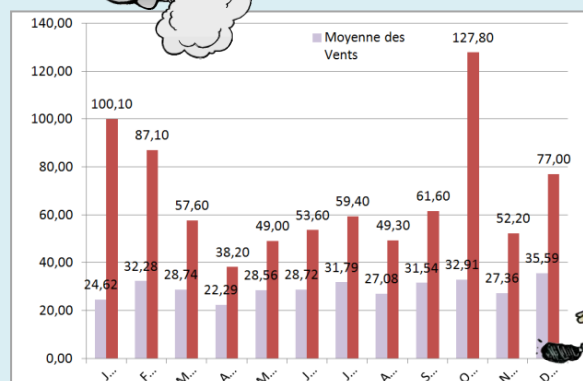


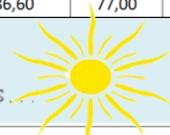
Tableau de synthèse

Mois	Temp Mini	Moy ^{ne} Temp Mini	Temp Maxi	Moy ^{ne} Temp Maxi	Pluviométrie Maxi sur un jour	Pluviométrie Mensuelle Cumulée	Vent Vitesse Maxi	Moy ^{ne} des Vents
Janvier	-8,6	-1,59	11	4,48	7,50	34,60	100,10	24,62
Février	-2,9	3,43	14,6	10,31	11,00	37,30	87,10	32,28
Mars	0,4	5,05	23	13,81	18,10	72,60	57,60	28,74
Avril	-4	2,35	26	16,76	3,10	12,20	38,20	22,29
Mai	1	9,02	30,1	21,41	16,40	64,10	49,00	28,56
Juin	6,6	12,24	36,5	25,99	10,50	38,00	53,60	28,72
Juillet	9	16,75	36	26,33	16,50	44,70	59,40	31,79
Août	8,5	13,23	34	24,69	15,50	64,70	49,30	27,08
Septembre	5	10,48	29	20,40	32,80	87,20	61,60	31,54
Octobre	1	9,74	24	17,97	11,10	35,40	127,80	32,91
Novembre	-0,9	4,27	16	11,32	11,20	43,50	52,20	27,36
Décembre	-4	2,43	13,4	7,09	15,90	86,60	77,00	35,59

MÉTÉO 2017



Après la pluie,
le beau temps.



Météo préparée avec les données relevées à la Bourse par **Dominique BRAULT** notre correspondant Météo France.

DU CÔTÉ DE NOS ENTREPRISES



OUVERTURE DE « MAM en Fées »

Après quelques mois de fermeture, la **Maison des Assistantes Maternelles de Gâtelles** va réouvrir ses portes sous le joli nom de « **MAM en Fées** ». C'est en 2012 qu'elle a été créée avec l'Association « **Au Royaume des P'tites Frimousses** » dans les locaux de l'ancienne école rénovés par la Commune. Cette association, dissoute en décembre, a laissé la place à une nouvelle association « **La Maison des P'Tits Loups** ».

Celle-ci réunit quatre professionnelles de la santé dans le domaine de la petite enfance :

Elodie ABBÉ ▶ 26 ans, 2 enfants, auxiliaire de puériculture en multi-accueil depuis 4 ans, présidente de l'association.



◀ **Céline BESNARD** 35 ans, 2 enfants, auxiliaire de puériculture en lieu passerelle depuis 13 ans.

Virginie DOMONT ▶ 33 ans, 1 enfant, aide soignante en pédiatrie depuis 6 ans.



◀ **Sandrine BOISAUBERT** 38 ans, 2 enfants, auxiliaire petite enfance depuis 2 ans et animatrice sportive en Baby Gym depuis 10 ans.

Créer son propre projet professionnel, un défi ! Défi que s'est lancé Elodie quand, après 4 ans d'expérience en multi-accueil, elle souhaitait revenir à des valeurs qui lui correspondent davantage : dimension plus familiale de l'accueil, effectif réduit synonyme de qualité de l'échange avec le tout-petit et sa famille, indépendance et autogestion, mais tout en gardant le travail d'équipe dans lequel elle se sent si bien. Elle contacte alors Céline qu'elle a rencontré quelques années auparavant lors d'un stage de professionnalisation et avec qui elle est toujours restée en contact. Céline qui, à ce moment-là se pose beaucoup de questions sur son métier, est en plein bilan de compétences et le projet la tente. Par le biais de leurs enfants qui fréquentent la même école, Elodie et Virginie se connaissent. Virginie travaillant en milieu hospitalier, ne se reconnaît plus dans la gestion de la prise en charge de l'enfant et de ses parents en rai-

son d'un manque de temps. Elle recherche la proximité de l'enfant, l'écoute, l'échange et la créativité. Elle souhaite exercer son métier dans un contexte différent, le projet la séduit. Enfin Sandrine, animatrice en baby-gym, qui connaît Virginie en tant qu'amie, adhère aussi au projet et rejoint l'équipe. Elle y voit l'opportunité de mettre à profit ses compétences dans le domaine de la petite enfance.

Toutes les quatre avaient la même envie au même moment, le projet d'Elodie les a réunies en leur permettant de concrétiser leur volonté commune de vivre leur métier autrement, en gardant les bases qui font la force de leur profession, en l'occurrence le travail d'équipe, le plaisir de travailler avec le tout-petit et sa famille afin d'avancer ensemble. Ainsi à partir de Mars 2017, elles créent leur association pour avoir une structure, mettent au point leur projet pédagogique pour que les parents sachent dans quel esprit elles veulent travailler et commencent à chercher un local. D'abord sur Tremblay-Les-Villages où habite Elodie et où il n'y a pas d'accueil collectif, mais un projet de MAM est déjà en route. C'est alors qu'elles apprennent la prochaine vacance des locaux de Gâtelles et contactent la Commune.

Cependant le début de leur activité ne se fera sans doute pas avant le mois d'avril, temps nécessaire à leur agrément et aux démarches auprès de la PMI, à la mise en place des contrats et à la réalisation de certains travaux dans les locaux.

Leur projet pédagogique fait valoir que leur priorité est d'établir un lien de confiance avec les parents et un véritable partenariat centré sur le bien-être de l'enfant et son épanouissement. C'est aussi d'assurer à l'enfant un accompagnement de qualité en l'absence des parents, sans se substituer à eux, en privilégiant un accueil individualisé de l'enfant et de sa

famille, en prenant en compte ses habitudes et sa culture, ainsi que les besoins exprimés par les familles dans le cadre des valeurs d'une petite collectivité qui aidera l'enfant à développer sa sociabilité.



Afin de limiter au maximum l'angoisse de la séparation, surtout la première fois pour l'enfant comme pour ses parents, elles proposent une période de familiarisation. Elles font le choix de laisser le parent acteur de cette séparation, c'est lui qui connaît le mieux son enfant et qui est capable de savoir si celui-ci est suffisamment en sécurité pour s'en aller. Le délai peut aller de deux jours à un mois !



Elles accordent aussi une grande importance au libre choix de la mère de poursuivre l'allaitement maternel, en proposant un endroit calme et confortable pour que la maman qui le peut vienne allaiter son enfant ou bien d'apporter le lait tiré.

Elles proposent également de tenir un « carnet de bord » destiné à faciliter les transmissions entre l'assistante maternelle et les parents. Elles mettront à la disposition des enfants du matériel et des aménagements adaptés afin de favoriser l'expérimentation libre qui lui permettra d'acquérir autonomie et socialisation.

Leurs valeurs humaines : l'écoute, la confiance, le respect, la bienveillance et la qualité. Alors si vous avez besoin d'une assistante maternelle pour votre enfant n'hésitez pas à leur faire confiance.

Accueil :

Enfants de 10 semaines à 6 ans

Horaires :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (ces horaires sont fixés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des contrats des enfants)

Congés :

Trois premières semaines d'août, la semaine entre Noël et le jour de l'An et une semaine en avril. Les Jours fériés et les ponts sont également chômés.

Contact :

« MAM en Fées » Impasse de la Mairie - 28170 Gâtelles
Tel : 06 15 48 21 88

Groupe Berteaux
AUTOMOBILES

Distributeurs sur Dreux / Chartres / Rambouillet
www.groupe-berteaux.fr

VOTRE NOUVEAU CONCESSIONNAIRE

MITSUBISHI MOTORS

L'HEURE DE LA RETRAITE

Il en parlait depuis quelque temps de sa retraite, mais personne n'osait y croire. Et pourtant il l'a fait cet automne ! Après avoir vendu sa clientèle à l'entreprise ACP 28 spécialiste en chauffage, à 60 ans **Jean-Yves MARTEAU** a décidé qu'il était temps de lever le pied, lui qui a commencé à travailler très tôt.



Natif de Châteauneuf, il entre en 1971 à 14 ans chez René COUASSE, où il reste 11 ans. Puis il travaille pendant 4 ans comme tuyauteur hydraulique et pneumatique dans l'entreprise LEBRANCHU, sous traitant automobile de Vernouillet.

En 1987 il décide de s'installer à son compte au Petit Hanche et cela va durer 30 ans. Seul au départ, il travaille ensuite avec quelques apprentis et ouvriers qu'il forme au métier, puis avec son fils Jordan qui sera avec lui pendant les 11 dernières années.

Ce qu'il souhaite avant tout pour sa retraite c'est de rester en forme pour profiter au maximum de sa famille. C'est tout ce que nous lui souhaitons aussi, ainsi qu'une longue et heureuse retraite.

En conclusion il ajoute « *Je tiens à remercier tous mes clients pour la fidélité et la confiance qu'ils m'ont accordées pendant toutes ces années.* »

l'ECOLOGIS
06.86.74.74.87
www.chambre-hotes-chartres-thimerais.com
Gîte et Chambre d'hôtes
Aurore et Adrien Girard

STÉ COUASSE
CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS
PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - CLIMATISATION
02 37 51 05 77
INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE - RAMONAGE

2017 Au fil DES MOIS !



C'est le **vendredi 13 janvier** que **Pascal GUERRIER** Maire, entouré des membres de son Conseil a présenté ses vœux aux habitants, en présence de **Christelle MINARD** Conseillère départementale et Maire de Tremblay-Les-Villages, **Jean-Luc SCHREIBER** Maire de Favières, **Jean-Louis RAFFIN** adjoint à Châteauneuf et de représentants des forces de l'ordre.



Après les avoir remerciés de leur présence, il a évoqué dans son discours les principales réalisations de l'année écoulée, avec un investissement d'un montant de 217 150€ et surtout les projets pour l'année 2017. Entre autres sont concernés le grand chantier de remplacement des lampes à mercure des 220 points d'éclairage public pour un coût estimé de 60 000€, la poursuite de l'instruction du PLU, celle des travaux de réfection de voirie et du réseau d'eau potable, l'aménagement de deux logements

dans les anciens locaux de l'école de Gâtelles, la rénovation de la salle du Conseil/Mariages et le changement de toutes les fenêtres du bâtiment Mairie-Ecole avec réaménagement de la cour, l'achat de matériel d'entretien dans le cadre de la directive zérophyto.... Il a souligné la volonté des élus de rendre la Commune attractive et agréable à vivre. Il n'a pas manqué d'évoquer aussi les enjeux électoraux de 2017 « Vous aurez à faire des choix, quelles que soient vos convictions, déplacez-vous ! La démocratie est une chance, saisissons-la ! »

Avant la présentation du diaporama retraçant les moments forts de l'année 2016 et le partage du verre de l'amitié, Monsieur le Maire et **Geneviève CARTIER** Présidente du SIVOM, ont remis à **Anne ANDRIEUX** un diplôme, la médaille de la ville et un bouquet de fleurs pour ses années passées au service des enfants comme ATSEM et fêter son départ en retraite.



Janvier

Théâtre



en ce début d'année avec pour la 2^e fois, le passage de la troupe de **L'Homme en Noir** venue le **samedi 28 janvier** présenter sa nouvelle pièce, toujours au profit de la restauration de l'église de Saint-Jean de Rebervilliers. Saluons la présence parmi les comédiens des thimérois **Pascale ROUCHAUD** et **Olivier LOEB**. En lever de rideau étaient présentées deux courtes pièces *Les Ouvreuses* de J-C Broussouloux et *Oswald et Zenaïde* de Jean Tardieu.



Puis venait « **KLAXON, TROMPETTES... ET PÉTARADES** » comédie burlesque de **Dario FO** dramaturge italien, prix Nobel de littérature 1977, homme de théâtre complet à la fois auteur, acteur et metteur en scène, très critique vis à vis de notre société. Triste concours de circonstance, alors que la troupe présentait sa pièce depuis l'été, l'auteur est décédé le 13 octobre 2016 à l'âge de 90 ans. Cette comédie en 3 actes située à Turin est basée sur une intrigue rocambolesque qui voit, à la suite d'un accident de voiture, un chirurgien esthétique hallucinant et halluciné donner au patron de Fiat Gianni Agnelli le visage d'un de ses ouvriers syndicalistes Antonio Berardi ! C'est parti pour une farce burlesque pleine de folie et de sosies, avec des cascades de quiproquos, de rires non contenus et d'absurdités, qui donnent à cette pièce

une allure complètement déjantée sur fond de critique politique et institutionnelle.

En conclusion une pièce hilarante et inventive, sans temps morts, servie par des comédiens remarquables dont l'excellent et inénarrable **Gérard PORTEMER** dans le rôle du docteur complètement maboule !



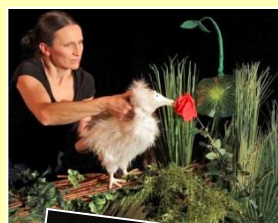
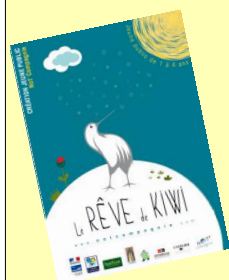
Février

Spectacle Enfants

Pour la première fois un spectacle pour les tout petits, de un à quatre ans, était proposé dans la Commune, en collaboration avec les **Scènes Euréliennes** initiées par le Conseil Départemental.

C'est le **samedi matin 25 février** qu'était présenté à la salle des fêtes, devant une bonne vingtaine d'enfants accompagnés de leurs parents, **Le rêve de Kiwi** conte musical en cinq tableaux du nom de ce petit oiseau blanc de Nouvelle Zélande qui ne sait pas voler.

Voilà qu'un beau jour le petit Kiwi s'ennuie dans son nid alors il se prend à rêver ... et il rêve d'atteindre la lumière du soleil. Pendant sa quête il rencontre une fleur magique, un papillon, une grenouille, un escargot et enfin un rayon de soleil. Ces tableaux sont ponctués de haïkus, ces petits poèmes japonais très brefs mais qui disent l'essence des choses et de berceuses du monde interprétées et accompagnées à la guitare par **RUBEN**. Kiwi, symbole de renaissance dans la culture Maorie, a fait traverser ainsi plusieurs états émotionnels à son auditoire.



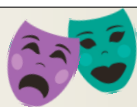
Une ambiance chaleureuse, musicale et douce accueillait les spectateurs, des tapis posés au sol étaient à la disposition des enfants pour se plonger dans ce moment de poésie avec cette petite marionnette d'une grande tendresse qui a su, à travers la voix douce et les manipulations de **Nathalie VAN CAPPEL** nous faire partager son rêve. Une belle histoire d'amitiés naissantes à travers les surprises de la vie racontée avec beaucoup de sensibilité. A la fin du spectacle tous les petits spectateurs voulaient dire au revoir à l'oiseau avec une caresse, le petit kiwi s'est gentiment laissé faire et puis tout le monde a partagé une petite boisson avec des gâteaux.



Malheureusement, faute de crédits suffisants, ces spectacles proposés dans le cadre des Scènes Euréliennes sont appelés à disparaître !



Mars



Théâtre

Après une éclipse d'un an, liée à des problèmes de calendrier, la troupe amateur de l'**Alliance Nogentaise** était de retour sur la scène de la salle des fêtes de Thimert-Gâtelles le **dimanche 5 mars** en matinée, avec sa nouvelles pièce **LA CROISIÈRE ABUSE** (clin d'œil à une célèbre série TV !). Comédie d'Isabelle Oheix et Eric Beauvillain, cette croisière promettait d'être un havre de paix sur un océan de sérénité.... Hélas, ce fut loin d'être le cas pour bien des passagers !



Du magicien renommé qui perd la bague d'une excentrique comtesse en plein numéro de magie, à la psy totalement hallucinée que tout le monde veut consulter pendant ses vacances, en passant par les homards dans la piscine, un pot de colle malchanceux attirant les mauvais coups du sort, le barman harcelé par la dame de compagnie,

l'épouse à l'amant imaginaire, jusqu'à la rambarde qui n'a rien demandé et par-dessus laquelle tout le monde risque de basculer... Tous les ingrédients étaient réunis pour faire passer un moment de folie à la soixantaine de spectateurs présents. En résumé, une pièce drôle, visuelle et sans temps morts présentée par une troupe toujours plus performante et survoltée à l'humour très communicatif.



REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 26 mars avait lieu le traditionnel repas des Aînés de la Commune sous la présidence de Monsieur le Maire **Pascal GUERRIER**, qui a rappelé dans son discours d'accueil combien il est important de maintenir ces moments de rencontre et de convivialité dans nos villages, pour faire vivre une communauté soudée.



Quatre-vingt-seize personnes ont participé à ce repas préparé par la **TABLE A CARO** et animé par **Claude RENVOISÉ**, musicien accordéoniste bien connu de Courville S/Eure. Il a emporté les inconditionnels de la danse sur un répertoire de la grande époque de l'accordéon et des chansons parisiennes aux airs entraînants que tout le monde connaît.



Avril



EXPOSITION

La **SHADT** (Société d'Histoire et d'Archéologie du Drouais-Thymerais) proposait le **week-end des 22 et 23 avril** une double exposition très intéressante.

L'une présentait des objets de la Préhistoire des périodes paléolithique et néolithique (bifaces, haches polies, lames, racloirs, perçoirs, aiguilles en os, hameçons, propulseurs ...) provenant de la collection personnelle de **Claude MADRE** de Vernouillet, lui-même présent à la salle des fêtes pour expliquer leur origine et leur utilisation. L'autre était axée sur les découvertes archéologiques faites dans notre région grâce à la prospection aérienne. Appuyée sur une série de panneaux très didactiques, elle était complétée par une conférence avec vidéo-projection de **Michel GUILMAIN**, actuel président de la SHADT ayant succédé à Régis DODIN initiateur de la prospection aérienne en Eure et Loir, et lui-même pilote. Une seule conférence était prévue, ce sont finalement quatre présentations qui ont été faites !

Lors de la clôture de cette manifestation Michel GUILMAIN a tenu à remettre à Pascal GUERRIER, en remerciement de l'accueil qui leur a été fait par la Commune, une photographie aérienne rare de la motte castrale* de Thimert qui n'a pu être prise qu'une seule fois en juillet 1998, alors que les conditions de prise de vue étaient exceptionnelles et qui depuis ne se sont jamais reproduites !



Sise en limite du territoire de Château-neuf, d'une longueur de 90m on peut supposer que ce sont les traces de la motte occupée par Guillaume Duc de Normandie en été 1058 et que dut assiéger le roi de France Henri 1^{er} pendant un an pour l'en déloger. La motte était donc assez puissante pour tenir un long siège. On sait aussi que pour éviter de revoir cette forteresse aux mains de l'ennemi, le roi la fit raser l'année suivante. Plus tard et plus loin on reconstruisit la motte qui est encore visible, près de l'église de Châteauneuf, motte qui prit le nom de château neuf et près de laquelle devait s'établir la ville.

Motte castrale : château fort primitif, composé d'une butte de terre entourée d'un fossé sur laquelle est construite une forte palissade entourant un fortin de bois.



Exposition

Exposition encore en ce **lundi 8 Mai**, puisque c'est à Thimert-Gâtelles que le groupe des adultes de l'association d'arts plastiques de Châteauneuf-en-Thymerais **Arc-en-Ciel** avait choisi d'accrocher ses œuvres. **Françoise TOUBA** présidente explique que « tous les ans c'est



une Commune différente qui est choisie le jour de la commémoration du 8 mai, afin d'apporter une note ludique et d'atténuer la tristesse que peuvent ressentir les anciens combattants ». Effectivement ils ont pu admirer les œuvres présentées avant ou après le verre de l'amitié qui leur était offert à l'issue de la cérémonie.

C'est une dizaine d'élèves, uniquement des femmes, qui exposaient, portraits, paysages, animaux, danseuses ... au pastel, crayon blanc ou acrylique, mais aussi quelques sanguines des monuments de la Commune sympathiquement réalisées pour honorer leur hôte.



D'ailleurs le public était au rendez-vous car tout au long de la journée les visiteurs se succèdent pour admirer les œuvres présentées et, pour ceux qui suivent régulièrement les expositions de l'association, les progrès réalisés !

Les cours ont lieu le mercredi en petits groupes dans une ambiance conviviale mais très studieuse au centre culturel Georges Houdard de Châteauneuf. Avis aux amateurs !

Fête Communale - Fête des Battages



La fête communale a été marquée cette année par l'organisation d'un **vide grenier** proposé par l'APE le **dimanche 21 mai** rue de la Croix Blanche et Place de la Mairie et par la **4^e édition** de la **Fête des Battages** à l'ancienne organisée par l'Association **Rétro Sillons du Thimerais** de Thimert-Gâtelles, sous la houlette de **Philippe MAHEUX** son infatigable président, en partenariat avec la Commune.



L'année qui précède la fête des battages est à peine suffisante pour organiser une telle manifestation dans une petite Commune comme la nôtre, mais rien ne décourage la trentaine de bénévoles membres de l'association qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que tout soit prêt en temps voulu.



Les Préparatifs



Belle récompense : c'est sous un joli soleil printanier que s'est déroulée la fête les 20 et 21 mai. Celle-ci était en effet pour la première fois proposée sur 2 jours, le travail de préparation étant le même, cela permet d'accueillir un public plus large et les visiteurs du samedi pouvaient revenir le dimanche qui offrait un peu plus d'animations, avec le même billet d'entrée, ce qui a été bien apprécié !



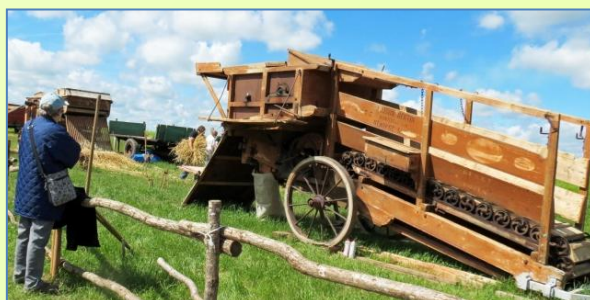


La Fête !

Pour des questions d'organisation et de sécurité le défilé du dimanche après-midi conduit par la sympathique et dynamique **Band'la Ré Do** n'a pas eu lieu dans les rues de Thimert mais sur le terrain. Les musiciens ont ensuite partagé le plancher avec **La Fraternelle Percheronne** groupe folklorique de la Chapelle Souëf et le groupe country, **Les Bottes en Folie** de Châteauneuf.



Les Battages



Cette année encore, cinq ensembles participaient à l'animation côté battages et tournaient alternativement, dont une locovapeur venue de Saint-Maixme-Hauterive et une trépigneuse. Malheureusement, cette dernière n'a pas pu être présentée en action puisque les chevaux qui devaient l'entraîner, et participer aux labours à l'ancienne, ne sont jamais arrivés à destination, à notre très grande déception !



Une centaine de tracteurs était annoncée en exposition, ce sont finalement 170 d'entre eux qui étaient présents sur le champ, avec les moissonneuses, tronçonneuses, tombereaux, roulottes, vieilles voitures et vélos, ... ça en faisait des allées à parcourir ! Présents également, des exposants liés au monde agricole, comme la société Interface Céréales qui pour sa première participation, exposait les principales variétés de céréales et leur transformation, les principales revues des collectionneurs du monde agricole, des machines miniatures presque plus vraies que nature, des jouets



Le Marché Gourmand

Contrairement aux éditions précédentes, le marché était uniquement consacré à la gourmandise avec des produits d'Eure et Loir ou du Perche voisin, huile de chanvre, farines et légumes secs, pain, boudin chaud, fromages, produits au safran, spiruline, fruits et légumes, cidre et jus de pommes, nougats, miel et viande Salers mais aussi thés et tisanes, saucissons, produits bretons ...



Autre nouveauté encore de cette 4^e édition, la présence d'une mini ferme qui a fait la joie des plus petits, mais pas seulement !



La Mini Ferme



Pour compléter la fête à l'ancienne, quelques vieux métiers étaient présentés comme le travail du charron, du tonnelier, du potier, du vannier avec deux techniques différentes, du cordier, du tourneur sur bois, du forgeron ...



Les Vieux Métiers



Bin dis donc !





Les enfants n'ont pas été oubliés puisque les poneys étaient là bien sûr et, nouveauté encore, ils avaient à leur disposition une ribambelle de petits cochons tout roses pour les promener sur la fête et ils ne s'en sont pas privés ! A tel point que le tracteur qui tirait ce petit train, conduit pendant deux jours par le jeune **Victor**, a rendu le dernier soupir en début d'après-midi le dimanche mais a bien vite été remplacé par un autre.



Et pour les enfants, mais aussi leurs parents, il y avait le **P'TIT BUS à Trésor** (quel beau prénom !). Venu tout droit de sa Vendée natale **Trésor BUREAU** avec son wagon fabriqué maison et son chien **MARLEY** se sont taillés un très vif succès !



Il y avait encore bien d'autres choses sur cette fête, comme le tracteur 302 Société Française de 1952 du Neubourg qui, avec sa remorque, a fait le tour de France en 2015 (5500 km en 30 jours), ou encore cet authentique char d'assaut de la dernière guerre et aimablement prêté par un collectionneur de la région de Courville.



Par mes cornes
j'en crois pas
mes yeux !



Sans oublier le panier garni à gagner, rempli par les exposants du marché gourmand et proposé à la pesée par notre gracieuse rosière **Sandy GUERAERT** et son beau sourire. En dépit d'un grand nombre de parieurs, au moment de proclamer le résultat deux personnes étaient ex aequo ! Nous leur avons donc proposé de peser à nouveau le panier pour préciser le poids qu'elles lui attribuaient et c'est finalement **Yannick EHANNO** retraité de Luisant qui l'a emporté, sportivement félicité par son concurrent de Châteauneuf.



Beaucoup de succès aussi pour les crêpes bretonnes faites sur place par **Nicole et Bernard SALVAR**, un couple de vrais bretons venus de Langonnet et qui ont tourné pas moins de 10 kg de farine, 20 litres de lait, 90 œufs ... ! Quant à la buvette, pas besoin de dire qu'avec le soleil présent le samedi et le dimanche surtout avec une surchauffe, elle n'a pas désemplie, à tel point qu'en dépit des sept personnes qui étaient au service, il fallait attendre sa chope de bière pression, dont 10 tonnes ont été bus. Il est vrai qu'il y avait aussi un petit problème de mousse !



Un grand merci à **Olivier FURET** pour son commentaire très pointu des véhicules présentés au cours du défilé et à **Christelle MINARD** élue du Conseil Départemental venue le représenter et remettre officiellement sa subvention. Un grand coup de chapeau aussi à **Philippe MAHEUX**, président des Retro Sillons du Thimerais, pour l'énorme travail accompli dans l'organisation impeccable de cette fête ! Bravo aussi à tous les bénévoles qui ont contribué à sa réussite puisqu'elle a accueilli près de 2000 visiteurs !



Fête de l'école Juin



Traditionnellement pour finir l'année scolaire en beauté, les élèves et leurs professeurs organisent pour les parents une fête de fin d'année haute en couleurs et en musique. Celle-ci a eu lieu **le vendredi 23 juin** devant un public nombreux comme toujours et sous un beau soleil.

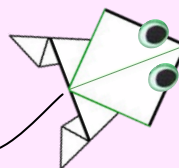
À l'issue des prestations les familles pouvaient s'attarder autour des stands, comme celui de la vente d'enveloppes 100% gagnantes et prolonger la soirée autour du barbecue de l'APE.

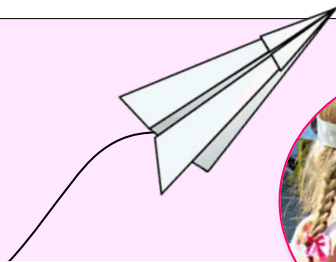
Arrêt sur Images

Anne BONIN
PS La Chapelose



Sophie CLUNET
MS Born to be alive

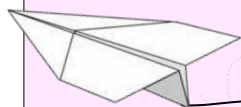
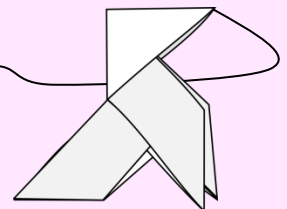




Carole GUILLOTIN
MS-GS *Charleston*

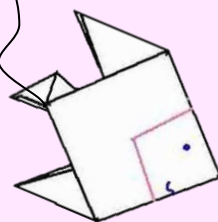


Angélique DUBESSET
GS-CP *Zumba*



Marion CHEREAU CP
Valse d'Amélie
Poulain

Anne-Hélène CAM **CE1**
Bollywood



Laetitia POQUET
CE1-CE2 *Offenbach*



Jean ROUILLON
CE2-CM1 *Country*





Catherine LEDUC **CM1**
Papés comme jamais



Stéphane LEMAITRE
CM2 *Dum Dee Dum*



Anne BONIN & Sophie CLUNET
Atelier danse
Michael Jackson Medley



Bravo à tous !

Juillet

C'est sous un beau soleil d'été que cette journée du **vendredi 14 juillet** a commencé par l'incontournable concours de pêche à la truite. Cependant au vu des expériences précédentes, les truites ont cette fois été mises à l'eau le matin même, et non la veille. Bien en a été pris puisqu'elles ont consenti à mordre à l'hameçon ! Si la mare de la Picotière a eu peu de succès, niveau d'eau bas et poissons boudeurs (seuls 4 pêcheurs résignés sur les 20 participants sont restés jusqu'au bout pour 3 prises seulement) celle du Mage a eu plus de succès, mare plus remplie avec des poissons plus collaboratifs !



Au total, ce sont plus de 27 kg de poisson qui ont été sortis de l'eau, la famille **GREMILLET** l'a emporté avec 3,980kg devant **Luc SORTAIS** 1,120kg et **Alexandre COITO** 0,860 kg. Après la remise des lots à tous les participants et pour féliciter tout le monde, le verre de l'amitié a été partagé.



Quant au repas en plein air, pour la première fois depuis quelques années, il a eu lieu le soir et non le midi. Deux raisons à ce changement : la crainte d'une trop forte chaleur dans la cour de l'école au regard de la canicule qui a sévi en juin et le fait que le 14 juillet tombant un vendredi veille de weekend, les convives seraient plus enclins à rester le soir.

Deux cents personnes ont participé au repas animé par le **DJ Alain GRESSER** de Chartres, avec au menu : karaoké, jeux pour les enfants et pour les adultes pendant le repas et danses après jusqu'au bout de la nuit ... enfin pas tout à fait mais fort tard quand même et ce, dans une joyeuse ambiance !





14 JUILLET



octobre

D'après les connaisseurs ce fut un superbe **ROCK THE THYM 3** ! « Super moment ! Public d'enfer et nombreux ! Super orga, super ingés (son et ligh) ! De très bons groupes tous dans un style différent ! Des retrouvailles de vieux potes ! » C'était le **28 octobre** et les murs de la salle des fêtes ont une nouvelle fois tremblé sous un tonnerre de sons lors de cette 3^e édition du concert Rock The Thym, organisée par l'association LinProd successeur de No Reason.

Cinq groupes étaient invités à y participer, deux extérieurs **MF CREW** de Paris et **SCEAU DE L'ANGE** d'Annecy et trois autres plus locaux, **MUGSLUG** de Chartres, **LOST OPERA** d'Evreux et **STONED** de Dreux. Parmi les membres de ce dernier groupe, ceux qui les connaissent auront reconnus **Sébastien POLYDOR** de Chêne Chenu et **David POUBLAND** de Thimert-Gâtelles !



C'est le jeune groupe Stoned (2015) qui a commencé à chauffer la salle avec son rock métal aux influences diverses, Sceau de l'Ange lui a succédé avec « un show tout en finesse et richesse mélodique », suivi de Mugslug groupe récent aussi (2016) et son Punk Rock Noisy bien roots (racines folk). Quant à Lost Opéra déjà présent en 2015, il a entraîné le public sur leurs refrains connus et repris en chœur et pour terminer MF CREW a fini de conquérir le public avec son hard rock aux mélodies accrocheuses.

Quel public, quelle ambiance au cours de cette soirée organisée de mains de maître par Lucia et Sébastien avec l'aide de nombreux



bénévoles ! Beaucoup d'habituels étaient là mais aussi pas mal de nouvelles têtes, aux dires de Lucia, ex chanteuse du groupe Akentra dissout dans l'année. Elle a dû avoir un gros pincement au cœur de ne pas être sur scène, alors qu'avec Akentra elle avait fait les belles heures des 2 précédentes éditions ! Mais elle nous a confié qu'elle espérait bien un jour reformer un groupe plus solide.

Pour compléter la soirée, deux expositions étaient présentées : les peintures abstraites de **Néo ASGARD** (au centre sur la photo avec le groupe Sceau de L'Ange) et les photos de Street Art de **Claire M**, tandis que ceux qui passaient entre les mains de **Lu MUA** se retrouvaient transformés en membres de la famille Adams ! Buvette et restauration étaient aussi proposées pour permettre à chacun de profiter au maximum de la soirée et de la nuit ! Prêts pour la 4^e édition ?





Novembre



Il était une fois au cœur de l'hiver, dans une grotte bien sombre, vivait un ours grognon. Il décourage tous ceux qui l'approchent et ne veut surtout pas entendre parler de Noël ! Mais dans l'arbre voisin, vivent un écureuil facétieux et un vieux hibou plein de sagesse.

Avec l'aide de ses amis les animaux, Angèle qui veut absolument le voir de meilleure humeur, tente de découvrir le secret du comportement désagréable de Monsieur Ours. A force de cadeaux, de gentillesse, elle finit par savoir pourquoi : il est grognon parce qu'il n'a pas d'amis, mais il n'a pas d'amis parce qu'il est grognon ! Aïe Aïe Aïe ! Alors elle l'amène peu à peu à découvrir la beauté qui l'entoure, les lumières, les cadeaux et le plus précieux en ce jour de fête : l'amitié !



Tel était le thème du spectacle offert aux enfants des Communes de Favières et de Thimert-Gâtelles par Festi'Favières et la municipalité de Thimert-Gâtelles **le dimanche 26 novembre**. Un joli conte que ce « **Joyeux Noël Monsieur Ours** », proposé comme l'an dernier par le Centre de Création et Diffusion Musicale, qui apprend aux enfants qu'il ne faut pas se fier aux apparences, puisque le mignon petit écureuil se révèle être un fieffé filou et l'ours grognon montre une douceur et une générosité inattendues. De l'humour, de la poésie et un très beau message sur l'amitié, c'est tout l'esprit de Noël qui est mis en scène, moment magique, hors du temps, où tout paraît possible.



L'interaction avec les enfants s'est vite opérée, ils ont dénoncé les filouteries de l'écureuil, repris en cœur la chanson d'Angèle, voulaient tous venir faire un bisou à Monsieur Ours et se sont tous levés pour lui apprendre à danser !



En somme, un après-midi bien agréable pour tous, auquel les petites gourmandises préparées par l'équipe de Festi'Favières ont sans aucun doute aussi beaucoup contri-bué ! Mais pas question de partir avant d'avoir fait une grosse caresse à ce petit filou d'écureuil !



Parents-Enfants-École



UNE ANNÉE AVEC L'APE :

12 mars : Bourse aux vêtements et aux jouets

8 et 9 avril : Loto avec buvette et restauration

21 mai : Vide grenier qui a rencontré un beau succès le dimanche de la fête communale

23 juin : Animation des stands de la kermesse de l'école et le traditionnel barbecue



12 Mars

Bourse aux Jouets et aux Vêtements



21 Mai

Vide Grenier



Les activités périscolaires ont continué cette année, mais à côté du théâtre et du **scrapbooking** une nouvelle activité relaxation a été proposée par **Florence MENARD**, pas superflue après une journée d'école et les enfants en redemandent !

Pour le théâtre les choses ont été un peu plus difficiles puisque celui-ci n'a repris qu'en avril, toujours avec **Dominique MELTZER** mais accompagné cette année par **Thiphaine LEVEIXIER**. Ce qui ne les a pas empêchés, avec seulement 7 séances de répétition, de présenter sur scène le 6 juillet la pièce « **Le fantôme de ces demoiselles** » devant une salle bien remplie. Pas facile pour ces demoiselles de vendre une maison, devenue trop grande pour elles, quand celle-ci est habitée par un fantôme qui fait tout pour faire fuir les éventuels acheteurs, allant même jusqu'à saucissonner le gourou d'une secte de doux rêveurs ! Mais tout est bien qui finit bien ! Après tout puisque ce fantôme est de la famille, autant garder la maison ! Bravo à **Eliott, Jessica, Sarah, Titouan, Louane, Farhell, Loucas, Eliot, Amandine, Tiphaine, Lili** et **Quentin**, car ce n'est pas facile de jouer avec un camarade/fantôme qu'il faut s'efforcer de ne pas voir (et pour cause !) et ne pas rire de ses bêtises !

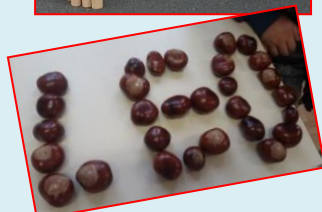


- **L'atelier théâtre** fonctionne tous les jeudis de 16 à 17h15
- **La relaxation** a lieu tous les mardis de 16h à 17h
- **Le scrapbooking** est pratiqué tous les vendredis de 16h à 17h

On ne s'ennuie pas
à la ...

GARDÉRIE !

CHLOE



L'Association des Parents d'Elèves a eu du mal à redémarrer cette année, faute de volontaires pour prendre la suite de Pauline LEMOINE et de son équipe. Après une première réunion infructueuse en octobre, c'est finalement fin novembre que s'est constituée la nouvelle équipe, mais trop tard pour pouvoir organiser le passage du Père Noël à l'école avec sa hotte pleine de petits cadeaux!

Constitution du nouveau bureau : Anne LEYSOUR présidente, Laurence VIET vice-présidente, Mathilde BOUVIER trésorière, Karine GRÉGOIRE trésorière adjointe, Sophie LAVERTON secrétaire et Isabelle POUBLAND secrétaire adjointe.

La chorale de l'école, le 12 décembre à Châteauneuf



Le marché de Noël le 21 décembre à Thimert





2017 AVEC L'AMICALE JOIE DE VIVRE

L'année a une nouvelle fois été riche en activités et animations grâce à l'investissement sans borne de **Guy et Simone JOUANNEAU**. Elle a été marquée par les rendez-vous traditionnels : 11 janvier Assemblée Générale accompagnée de la galette des rois, les repas dansants qui rassemblent toujours près de 120 convives : 15 mars celui du printemps, 17 octobre la choucroute et 20 décembre celui de Noël ; le pique-nique de Vimaïs sous une chaleur écrasante de 38° le 21 juin, deux marches **le 6 avril autour du Château des Vaux** avec repas pris dans la belle salle du restaurant d'application du lycée et le 13 septembre dans la forêt de Châteauneuf sous une pluie menaçante.



Le premier temps fort de l'année a été **le voyage d'une semaine en Corse du Sud du 13 au 20 mai**. Au programme la découverte de la Balagne avec Calvi et l'Ile Rousse, le désert des Agriates et Saint Florent, Aleria et ses vestiges gallo-romains, le Cap Corse, Bastia et son patrimoine baroque d'une étourdissante richesse... Quarante sept personnes ont participé à ce voyage, dont beaucoup avaient déjà découvert la Corse du Sud lors du voyage de 2014. Tous sont revenus enchantés par le soleil, les paysages, l'hébergement, l'ambiance ...

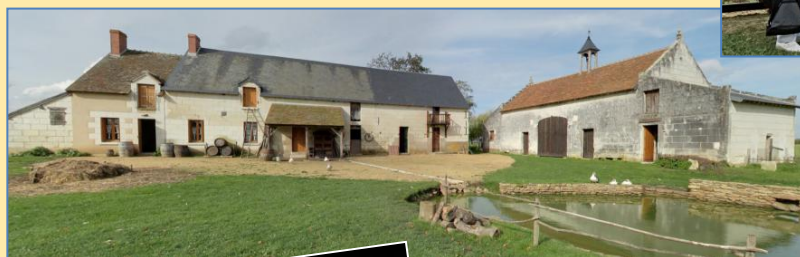


Puis la sortie du 14 juin a emmené nos aînés à Elbeuf pour **un déjeuner spectacle au cabaret « Les Enfants Terribles »**. Un endroit magique qui offre du rêve, de l'humour, de la joie, des strass, des paillettes et des chansons indémodables interprétées par des transformistes de grande qualité qui savent jouer avec leur public et qui se font aussi serveurs le temps du repas. Tour à tour sont ve-

nus sur scène Piaf, Dalida, Tina Turner, Joséphine Baker, Jacques Dutronc, Sylvie Vartan, Céline Dion, Nolwen et bien d'autres encore.



Une trentaine des membres de l'Amicale prenait la direction du **Val de Loire les 7 et 8 septembre** pour une visite guidée le matin et libre l'après-midi du **Zoo Parc de Beauval**, et après une nuit à Valencay, le groupe embarquait dans le petit **Train à Vapeur du Bas Berry** avant de rejoindre *la Ferme-Théâtre de Bellevue* pour un déjeuner-spectacle. Bien installés au coin d'un feu, les



convives ont dégusté un excellent repas avec le fameux pâté berrichon, tout en revivant au son des instruments de musique d'autrefois, des contes, des danses et des chants, l'authenticité et la convivialité des soirées berrichonnes d'antan. Tous les spectacles de

la ferme-auberge sont mis en scène par Jean-Christian FRAISCINET qui n'est autre que le fils BODIN ! Pas étonnant puisque cette ferme est celle de ses

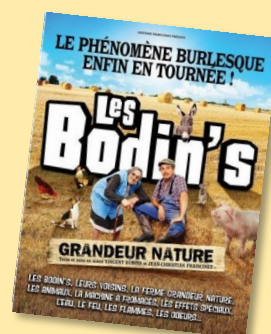


deux
frères
jumeaux
Vincent et
Sébastien!
Cette
deuxième



journée s'est achevée par une visite avec dégustation d'un chai de producteur de vin des coteaux du Valencay.

Et pour la dernière sortie de l'année, le 28 octobre une quarantaine des membres de l'Amicale se rendait au **Zenith de Rouen pour assister au spectacle des BODIN'S** *Grandeur Nature*. Ils ont eu droit à 2h30 de fou rire, de gags, de situations burlesques et surtout de réparties imparables de la part de Maria BODIN, dans un décor de ferme berrichonne plus vrai que nature, avec fumier, animaux et toilettes au fond de la cour. De quoi oublier les tracas du quotidien et tout le monde en redemande !



AGENDA PREMIER SEMESTRE 2018

- 10 janvier : Assemblée générale et galette des rois
- 9 février : Paulo en spectacle à Illiers-Combray
- 14 mars : Repas de printemps avec l'orchestre de P. CHENU
- 12 au 19 mai : Voyage à Grasse et arrière pays niçois
- 25 mai : Marche de printemps et repas au Château des Vaux
- 8 juin : Sortie en Touraine (Villandry et Rochecorbon)
- 27 juin : Pique-nique à Vimais

En projet 2 jours en septembre : Canal de Briare, château de Guédelon, visite d'une chèvrerie...

N'hésitez pas à rejoindre l'Amicale si vous souhaitez passer des moments agréables et conviviaux !

Elle vous propose, ses lotos internes, ses repas trimestriels et dansants, ses sorties...

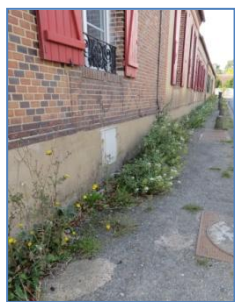
Adhésion : 20 € pour l'année - Contacter GUY JOUANNEAU au 02 37 51 67 36



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Des herbes folles sur le trottoir ! De la végétation spontanée dans les caniveaux ! De la négligence ? Non, simplement la conséquence de la dernière réglementation émanant de la loi énergétique de 2015, dite loi LABBE, qui impose aux Communes la suppression des pesticides (herbicides, insecticides et fongicides) dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017.

Notre Commune a commencé à abandonner les produits phytosanitaires dès 2015, ce qui a eu pour conséquence de voir la multiplication des herbes indésirables. Malgré un équipement progressif en moyens mécaniques, il faut reconnaître que les trottoirs et bas côtés des rues sont devenus plus difficiles à tenir



propres, ce qui leur donne parfois un air délaissé et beaucoup parmi vous nous en font le reproche. Nous avons aussi fait des essais de végétalisation des pieds de murs, qui ne sont pas toujours heureux comme ici en **Grande Rue**. Il faut encore que nous réfléchissions au choix des plantes.

► A qui la charge d'entretenir les trottoirs ?

Nos personnels d'entretien font tout ce qu'ils peuvent, mais surtout en période de pousse des végétaux, ils ne peuvent pas être partout et tout faire ! Il ne faut pas oublier que notre Commune compte 17 hameaux et lieux-dits !

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Mais qui dit voie publique, renvoie logiquement la charge de cette responsabilité sur son propriétaire. Par conséquent il est de la compétence du Maire d'y pourvoir, étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

En fait, le Maire a le choix, en vertu de ses pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics : soit il considère que sa responsabilité d'entretien des voies publiques lui incombe de le faire par lui-même, ses services s'emploieront alors au nettoyage régulier de ces

voies et au besoin la Commune veillera à couvrir cette dépense par l'instauration d'une taxe de balayage ; soit il peut juger, plutôt que de faire par lui-même (avec ou sans taxe), qu'il est préférable de sous-traiter cet entretien aux riverains de ces voies, chacun au droit de sa façade. Cette possibilité lui est ouverte, la jurisprudence administrative ayant reconnu au Maire la possibilité de prescrire par arrêté aux habitants de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

Dans notre Commune, l'entretien des trottoirs n'a jamais fait l'objet d'un arrêté municipal, il est réalisé régulièrement par les employés communaux quand il s'agit d'une partie herbue, mais plus rarement quand il s'agit d'un sol en dur. En fait il est régi tacitement par le Règlement Sanitaire Départemental pris par arrêté en date du 15 avril 2005 (Partie IV-Section 3) :

TITRE IV : ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET MESURES DE SALUBRITÉ GÉNÉRALE.

SECTION 3 - MESURES DE SALUBRITÉ GÉNÉRALE.

Art 99 : Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des dites voies.

► Obligations relatives à l'entretien des trottoirs devant chez soi

Bien qu'appartenant au domaine public **l'entretien des trottoirs devant chez soi fait donc partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien**, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. On pense généralement que cette charge, dévolue aux habitants, vaut pour des circonstances exceptionnelles, oui mais pas seulement. L'entretien concerne :

- **Le balayage des feuilles et autres détritiques**
- **Le désherbage**
- **Le nettoyage de la neige et du verglas**
- **La prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.**

Nous faisons donc appel à votre civisme et à votre sens des responsabilités afin que chaque habitant de la Commune participe à l'effort collectif d'entretien, en

maintenant sa partie de trottoir et de caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Il serait regrettable de devoir prendre un arrêté, qui imposerait obligatoirement de le faire et en cas de non respect une verbalisation, alors que chacun peut comprendre qu'il doit participer à l'effort collectif.

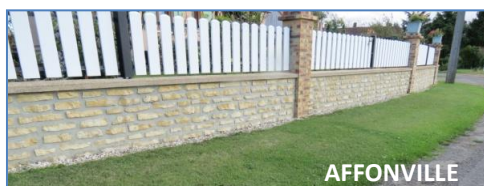
► **Responsabilité et risques encourus en cas d'incident**

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien. C'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits.

Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre assurance multirisque habitation de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient.

Si vous bénéficiez d'une garantie Défense-Recours, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens. Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la garantie Protection Juridique est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez soi.

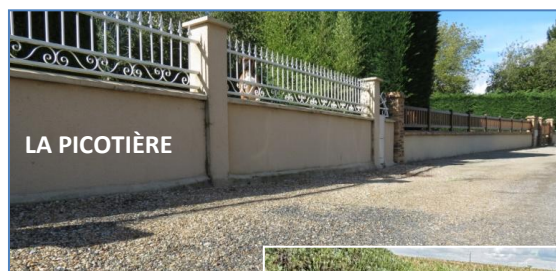
Nous remercions vivement tous ceux d'entre vous qui s'investissent déjà dans l'entretien du trottoir devant chez eux, en espérant que vous êtes bien en zéro phyto ! Sinon attention au **1^{er} janvier 2019 l'interdiction totale en sera faite également aux particuliers !**



AFFONVILLE



GRANDE RUE



LA PICOTIÈRE

Il y en a même qui prennent soin de protéger la biodiversité des bords de chemin !



LE GRAND HANCHE

ACCESSIBILITÉ DES TROTTOIRS

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement est interdit dans la rue, il l'est également pour vous ; s'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé si votre véhicule interdit le libre passage des piétons.



LES TROTTOIRS SONT POUR LES PIÉTONS

Nous avons constaté que de plus en plus de véhicules sont stationnés sur les trottoirs et sur les accotements herbus (ha-meaux) le long des voies, alors qu'il y a de la place disponible dans les cours et les jardins ; c'est le cas notamment en Grande rue ! Ces véhicules gênent trop souvent les riverains voisins pour entrer ou sortir de chez eux, la visibilité aux carrefours, le passage des poussettes et parfois même les travaux de réfection de la voirie et les interventions sur le réseau d'eau, à tel point qu'il faille parfois les enlever malgré les avertissements répétés !

C'est pourquoi un arrêté d'interdiction de stationner pour tous véhicules a été pris pour l'Impasse des Ouches et la Rue de Moulou au Mage et un arrêté pour les poids lourds rue des Prés de Comte à Thimert. Ces arrêtés vont nous permettre de verbaliser.



Mais avant d'en arriver là nous faisons encore une fois appel à votre civisme et votre sens des responsabilités !

UN NOUVEAU VISAGE A LA MAIRIE



Vous avez sans doute remarqué un nouveau visage au secrétariat, si vous êtes allés à la Mairie dans l'année, celui de **Christine POLCHETTI**. Celle-ci a rejoint notre équipe en remplacement d'Evelyne PIERS, partie en retraite fin de 2016.

Native de Vitry-sur-Seine dans le Val de Marne, elle a passé toute son enfance du côté d'Orly. Sa vie professionnelle a débuté dans l'hôtellerie, mais avec la naissance de ses enfants, (elle est maman de quatre enfants) elle a dû changer de filière en raison des horaires difficilement conciliables avec une vie de famille. Elle s'est tournée vers le secrétariat, d'abord en intérim puis en CDI.

Il y a environ 25 ans, avec son époux ils décident de quitter la région parisienne pour offrir un meilleur cadre de vie à leurs enfants et choisissent Chaudon où ils bâtissent leur première maison et après quelques déménagements successifs, ils sont aujourd'hui installés à Favières. Après différents emplois dans la région, dont le dernier à Illiers-Combray, Christine est recrutée en 2015 par le SIVoM en remplacement de Sandrine Laverge en congé maladie. C'est au cours de ce remplacement qu'elle a connaissance du poste à pourvoir au secrétariat de Mairie, poste qu'elle occupe depuis le début de l'année.

Elle est plus spécialement en charge de la comptabilité, de l'urbanisme et de l'Etat Civil. Elle n'avait jusqu'alors jamais travaillé dans ce domaine particulier de l'administration communale et a dû appréhender très vite des tâches multiples, complexes et très variées. Mais c'est surtout cela qui lui plaît, la polyvalence du travail dans une petite Commune ; contrairement à une grande Commune où tout est spécialisé, il n'y a pas de routine dans le travail.

Très agréable, souriante, ayant le contact facile avec les usagers, elle s'est révélée avide d'apprendre et est



devenue rapidement autonome. Elle est ravie de son poste, dit avoir été très bien formée et aidée par Aurélie ROZIER secrétaire de Mairie et apprécie les très bons contacts et échanges qu'elle a avec les conseillers. Elle attend maintenant avec impatience sa titularisation.

IMAGES DES COMMÉMORATIONS

72^e Anniversaire de La Victoire de 1945

Le 8 mai à Gâtelles



Anniversaire de l'Armistice de 1918

Le 11 novembre à Thimert



Et le verre de l'amitié.



LES ÉCURIES DE LA PICOTIÈRE EN 2017



Depuis 2013 et les grands travaux d'agrandissement, avec la création entre autre d'un manège de taille olympique présenté dans notre bulletin de cette année là, *Les Ecuries de la Picotière* ont continué à se développer à la grande satisfaction de **Marie Gilles** qui les pilote.

Sur les 20 box disponibles il n'en reste que deux de libres. *Désiré* et *Enjoy* les deux premiers poulains nés sur le site et destinés à la vente, sont aujourd'hui au débouillage et seront prêts pour la saison de concours 2018. Une nouvelle naissance est attendue dont la maman n'est autre que *Lady*, l'ancienne jument de concours de Marie qui a eu de très bons résultats en Club CSO (Concours de Sauts d'Obstacles).



Autre motif de satisfaction pour Marie, sa bonne équipe de concours d'une douzaine de personnes qui ont toutes réalisé des performances en 2017. Chez les plus jeunes,

Pauline totalise avec **Safir** 6 classements en Club 1 et Maceo 10 en Club Elite. En CSO Amateur, Marina sur *Vanille* a réalisé 11 classements dont 6 victoires avec des sauts de 110 à 125 cm ! Emeline sur *Acanthe* totalise 9 classements dont une 3^e place à Bonneval et **Solène sur Urbin** qui, sur 5 concours depuis septembre, a réalisé 2 classements et remporté une victoire en 110 cm. En CCE Amateur (concours complet : dressage, cross, CSO) Caline sur *Rêve* a remporté une victoire chez Jean-Luc FORCE (Equipe de France) à la Petite Bourdinière (61). La jeune Morgane a participé au Salon du Cheval en AS Poney 1. Elle a remporté l'épreuve du dimanche et a terminé 6^e/41 sur les deux jours !



De plus, elle souhaite commencer les concours internationaux en Children (épreuves réservées au moins de 14 ans).

Florence, quant à elle, pratique l'endurance équestre avec **Pacha**. Cette spécialité se caractérise par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée sur itinéraire balisé, avec des examens vétérinaires en fin d'épreuves (rythme cardiaque, évaluation de la récupération) qui valident la

capacité du cheval à parcourir de longues distances. Le classement est déterminé par la rapidité, mais aussi la très bonne gestion physique de sa monture. Sur 10 km au Haras des Bréviaires (78) Florence s'est classée 5^e/56.

En 2018, Marie a pour projet d'ouvrir pendant l'été une activité de pension/pré avec abri, sur des terrains acquis à proximité des écuries, pour des chevaux de concours qui sont à la retraite et dont les propriétaires ne veulent plus assurer une pension box. Mais surtout elle compte bien voir encore son équipe de concours progresser et remporter de belles victoires !

C.A.S 2017



Le site du stand de tir de l'AST Châteauneuf, situé à Thimert au lieu-dit Loinville et rebaptisé pour la circonstance **BUFFALO VALLEY**, a accueilli du 8 au 11 juin le concours 2017 du Cowboy Action Shooting (CAS).



Cette 5^e édition a été une belle réussite et tout avait été fait pour cela. Le mérite en revient à **Gilles BARDOU** (président de la section CAS de l'AST Tir de Châteauneuf) et à **Sylvie ETIENNE**, tous deux patrons

de **La Sellerie du Thymerais** à Thimert, ainsi qu'à tous les membres de la section CAS de l'AST Châteauneuf.

Tous ont fait preuve d'un investissement conséquent dans les mois précédents pour préparer le terrain, les décors et les cibles puis les installer, organiser le programme des quatre jours d'épreuves, l'accueil, l'hébergement et la restauration des participants. Comme chaque année, une aide précieuse vient aussi du

sponsoring du Conseil Départemental et des Communes de Châteauneuf et Thimert-Gâtelles et de leurs artisans et commerçants.

Trente cinq personnes ont participé au concours, toutes passionnées de western et de tir à la carabine ou *long range* et au revolver, venues de différentes régions (Centre-Val de Loire, Région Parisienne, Alsace, Gard, Normandie...) pour en découdre amicalement. Et, pour parfaire le tout, le soleil de plomb qui a dardé inlassablement pendant ces 4 jours a vraiment transporté tout le monde du côté de Rio Grande, Fort Alamo ou encore Little Big Horn !



Des nouveautés dans cette édition 2017, avec la participation de **cinq ladies** très peu courante en France et l'organisation d'un « Young gun » pour les jeunes de 14 ans. A noter aussi que ce concours était, pour la 1^{ère} fois dans notre pays, déclaré par la SASS (Association américaine régnant le tir CAS international), comme le « SASS 2017 France CHAMPION SHIP ». Nul doute qu'il sera reconduit en 2018 !



2017 AUX ÉCURIES DU BOIS LIVET

Encore une bonne année pour *Les Ecuries du Bois Livet*, puisque les projets que nous avions annoncés l'an dernier **Matilde NIVET** et **Paul TRIGAUT** ont été réalisés.

A savoir l'agrandissement de la sellerie des propriétaires et la construction de 5 nouveaux box extérieurs dont les travaux viennent de s'achever (ce qui porte à 26 leur nombre total). Un **nouveau camion**, d'une capacité de transport de 6 chevaux et équipé d'un appartement, a rejoint l'établissement et permet tous les déplacements même très éloignés et à l'équipe de participer à des compétitions sur plusieurs jours.



Le nombre de licenciés a augmenté et atteint la cinquantaine, celui des **enfants inscrits au Baby-Poney** et cours 6/12 ans a doublé, un nouveau poney a d'ailleurs été acquis récemment. Mathilde qui les encadre est ravie de constater que tous continuent d'une année sur l'autre, alors que bien souvent les jeunes enfants sont encore indécis quant au choix de leurs loisirs et aiment tester d'autres activités.



2017 a aussi été une bonne année du côté des concours. En Club beaucoup de bons résultats dont ceux d'Anthony champion départemental en Club 4, Thierry vice-champion départemental en Club 3 et Alexandrine 2^e départementale en Club 1. Du côté des amateurs des classements réguliers aussi, Emma sur *Une Nuit* totalise 5 victoires et une dizaine de classements, dont une 1^{ère} place sur 39 participants à Bonneval.



Aux Championnats de France de la Motte Beuvron le Bois Livet a engagé 8 participants, dont Enzo qui s'est classé 27^e/117 candidats en Club 2 Excellence. En championnat de France des propriétaires amateurs, Delphine s'est classée 5^e/57 avec *Sun*. Paul a lui participé à un concours international de saut au Mans où il s'est classé 2 fois 5^e/40. Mathilde et Paul nous avaient confié l'an dernier leur souhait de faire participer leur écurie au Concours International de saut de Blaye en Aquitaine, malheureusement cela n'a pas été possible en raison de chevauchements des dates de concours. Ils espèrent bien que ce sera pour 2018, si le calendrier le permet !

Enfin, ils sont heureux de voir les travaux terminés et n'en envisagent pas ou peu pour 2018, qui devrait être une année beaucoup plus calme que les dernières de ce côté-là. Ils sont très fiers de l'avancée de leurs cavaliers et de la bonne ambiance qui règne chez eux, « c'est comme une grande famille » dit Matilde. En 2 ans, ils ont bien développé leur activité qui atteint aujourd'hui son plein régime.

INSEE RECENSEMENT

Populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2018

POPULATION TOTALE : 1301 habitants

Pour rappel : 1288h en 2017 ; 1277h en 2016 ; 1232h en 2015

Thimert a 883h et Gâtelles 418h. Ces chiffres seront affinés avec les résultats du recensement de 2018.

RAPPEL DES RÉGLEMENTS

► NUISANCES DUES AU BRUIT

Le cocorico du coq, le coin coin du canard ... sont des bruits considérés « normaux » à la campagne. Mais s'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique soit **l'Article R1334-31 du Code de la Santé Publique en date du 1^{er} sept 2006.**

► CHIENS ERRANTS

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (Code Rural, 213-2). Or, de plus en plus fréquemment, nous sommes amenés à intervenir pour des animaux errant sur la Commune (chats, chiens, chevaux). Pour rappel, le Maire a l'obligation, selon le même Code, de prendre toute disposition pour empêcher leur divagation. Il est habilité doublement à cela : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui l'autorise à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code Rural.

En cas de besoin le Maire fait intervenir la société **LUKYDOGS CAPTURE** du Thieulin 06 15 26 01 93.

NON AUX DÉCHETS ICI !

De plus en plus souvent, lorsqu'ils arrivent le lundi matin, les employés communaux ont la désagréable surprise



de trouver, à côté des ateliers municipaux en lieu et place du stockage de vrac pour travaux, des dépôts de déchets de toutes sortes.

Ces dépôts sauvages sont inadmissibles, alors qu'il y a une déchetterie gratuite à Châteauneuf ! Toute personne qui sera vue en flagrant délit sera verbalisée en vertu des articles **R. 632-1 et R. 635-8 du code pénal :**

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections ... [Code pénal - Article R632-1](#)

VOLÉ !



Au mois de mai nous avons eu aussi la désagréable surprise de constater que le robinet de la pompe, installée sur la place de la mairie, avait subitement disparu ! Il est sans doute parti rejoindre tous ceux qui se sont déjà envolés des pompes de nos hameaux !



Auto'Nome
Contrôle

CONTROLE TECHNIQUE Jds

⇒ **SENONCHES**

48, rue de la Ferté Vidame

📞 **02 37 37 87 47**

⇒ **CHÂTEAUNEUF EN THYMERAI**

8, avenue Langlois

📞 **02 37 51 00 01**

ÉTAT CIVIL 2017

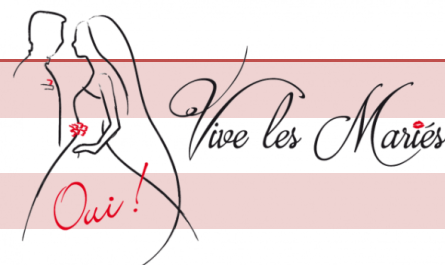


NAISSANCES

02/01	Tylian LARRE - La Maladrerie	30/05	Mya FOURRIER - Le Petit Hanche
15/01	Pauline PICHER - Le Chemin	12/09	Noa MENAGER JULIETTE - Thimert
13/03	Izzy SENNINGER GOUIN - Le Petit Hanche	05/10	Paul GARNIER - Thimert
30/03	Nolan KAÏD PRUGNEAUX - La Maladrerie	05/10	Manon GARNIER - Thimert
31/03	Tilio QUELLIER - Thimert	09/10	Johanna BROUX POIGNARD - Thimert
04/05	Luciano FIASCHI - Thimert	25/10	Luna VANNIER - Thimert
15/05	Léo ROUSSEAU - Thimert	19/12	Evan BAILLY - Affonville

MARIAGES

Le 8/04 ~ **Amandine CHABLE** et **Jérôme PARAGOT**
Le 13/05 ~ **Camille BERTE** et **Johann RIVIERE**
Le 9/09 ~ **Edwige DEPERSIN** et **Johan LANCEN**
Le 9/09 ~ **Vanessa GUILLEMOT** et **Mathieu CASTELLAN**



DÉCÈS

Le 2/03 ~ Monsieur **Christophe DUMANS** domicilié au Petit Hanche
Le 22/03 ~ Monsieur **Robert PRIEUR** domicilié à Thimert
Le 5/11 ~ Madame **Gisèle POULIN** domiciliée à Guillaudru
Le 5/11 ~ Madame **Nicole SAVONNEAU** domiciliée à Tresneau
Le 27/12 ~ Monsieur **Claude SINEAU** domicilié à Thimert



VENDREDI 12 JANVIER

Vœux du Maire

Rétrospective de l'année
2017 et verre de l'amitié
18h45 Salle des fêtes



JEUDI 1^{er} MARS

Balade thermographique

Organisée par L'Espace Info-Energie et
l'Agglo du Pays de Dreux pour découvrir
à l'aide d'une caméra thermique les
zones de perte de chaleur sur une
maison.

Inscription en Mairie

18h30 Place de la mairie



SAMEDI 10 MARS

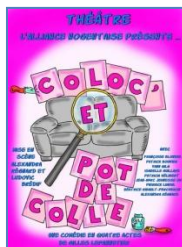
Théâtre

COLOC' ET POT DE COLLE !

Comédie policière de
Gilles Leparannetier,
dans une mise en scène d'Alexandra
Régnard et de Ludovic Brédif.

Présentée par l'Alliance Nogentaise.

20h30 Salle des fêtes - Entrée 6€



DIMANCHE 8 AVRIL

Repas des Aînés

Elaboré et servi par
La Table A Caro
et animé par le groupe
« **Guinguette et Chansons** »
12h30 Salle des fêtes



DIMANCHE 14 AVRIL

Bourse de l'APE

Jouets et articles de puériculture
Buvette et restauration sur place

9h-18h Salle des fêtes



MARDI 8 MAI

Commémoration de la victoire de 1945

Dépôt de gerbe aux monuments aux
morts : - 10h15 Gâtelles

- 10h45 Thimert

Suivi du verre de l'amitié

11h Salle des fêtes



DU 12-19 MAI

Voyage au pays de Grasse

Avec l'Amicale Joie de Vivre

Visite de Nice, Monaco, les gorges du
Verdon, les îles de Lérins, vieille ville de
Grasse et ses parfumeries Fragonard,
Gallimard, Molinard



SAMEDI 26 - DIMANCHE 27 MAI

Fête communale

Fête foraine
Feu d'artifice



VENDREDI 8 JUIN

Sortie en Touraine

Avec l'Amicale Joie de vivre

Visites de Villandry, Rochecorbon...



VENDREDI 22 JUIN

Fête de l'école

Danses proposées par les classes
Jeux et restauration assurés par L'APE
18h Cour de l'école



SAMEDI 14 JUILLET

Fête Nationale

Concours de pêche 9h
Repas en plein air
offert par la Commune avec animation
12h30 Cour de l'école



SAMEDI 15 - DIMANCHE 16 SEPT

Journées Européennes du Patrimoine 35^e édition

« Année européenne du patrimoine
culturel, l'art du partage »

SAMEDI 27 OCTOBRE

Concert Rock The Thym 4^e édition

Organisé par l'association Linprod
18h34 Salle de fêtes



DIMANCHE 11 NOVEMBRE

Centenaire de la fin de la Grande Guerre

Horaires idem 8 mai
et verre de l'amitié

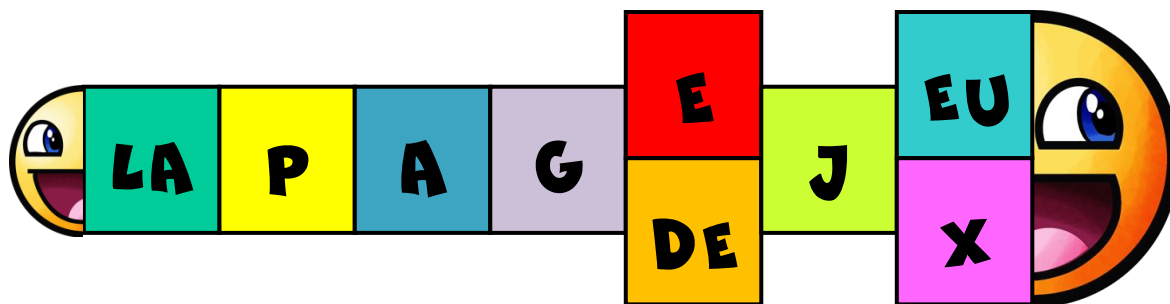


DIMANCHE DE NOVEMBRE

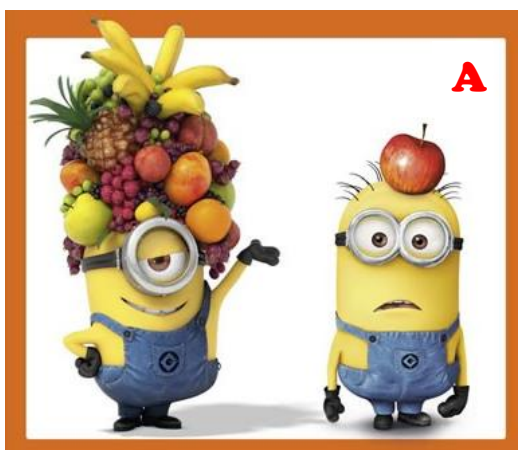
Animation Jeunesse

Avec le SiVoM et Festi'Favières
Date et spectacle à déterminer
15h45 Salle des fêtes



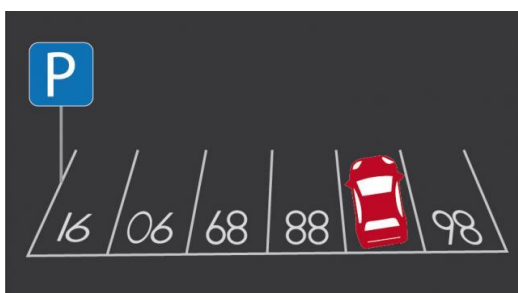


Les rébus de chez nous ! Retrouvez le nom de ces lieux de la Commune



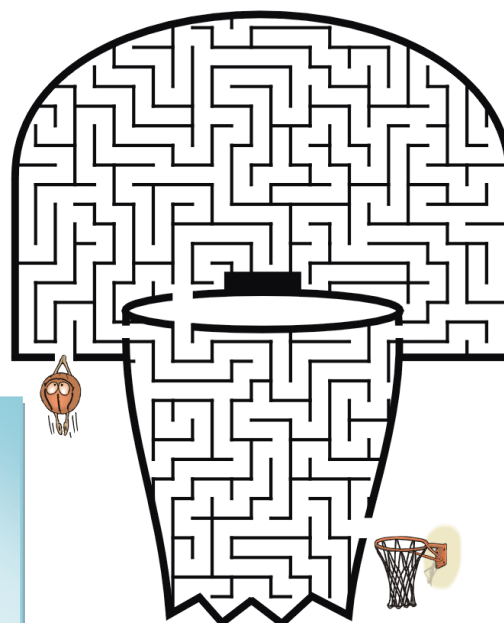
Jeux des différences

- ☺ Trouvez les 12 différences entre les images **A** et **B**
- ☺ Trouvez les 25 différences entre les images **C** et **D**

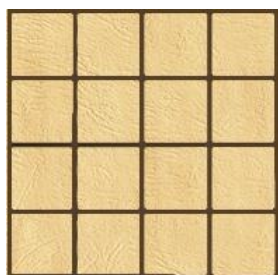


Le labyrinthe

Trouvez le chemin que doit suivre le ballon pour tomber dans le panier.



Sur quelle place est garée la voiture ?



Suite logique

Trouvez la suite logique de cette série de chiffres.
Ne vous énervez pas c'est très facile !

1
11
21
1211
111221
312211
?

Enigme du carré magique

Combien y a-t-il de carrés en tout ?

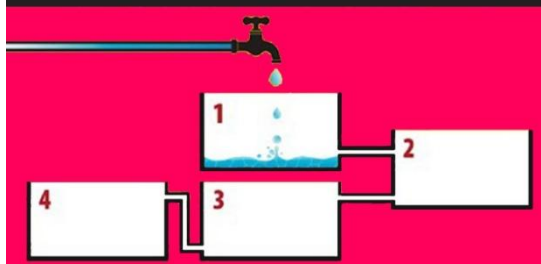
ENIGME VISUELLE QUI SUIS-JE ?



Je suis



LEQUEL SERA PLEIN EN PREMIER ?



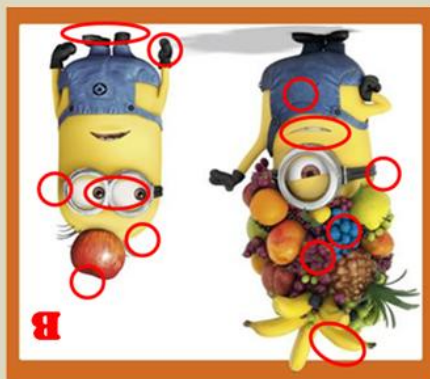
Le bassin qui sera plein en premier est le bassin n°



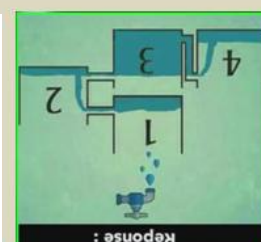
La place de la voiture porte le n°87

SUITE LOGIQUE : La solution est simple (ah ah oui on vous avait prévenu !).
Il vous suffit de lire à voix haute la suite logique. La ligne suivante n'est en réalité que la "lecture" à voix haute de la ligne précédente, soit : 13112221

ENIGME VISUELLE
QUI SUIS-JE ?
Je suis un O rayé = oreiller



CARRÉ MAGIQUE : Il y a 30 carrés en tout dans cette image. Explications :
- 1 carré de 16 petits carrés
- 16 carrés de 1 petit carré
- 9 carrés de 4 petits carrés
- 4 carrés de 9 petits carrés



Solutions des Jeux